



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 153 b) de l'ordre du jour

**Financement des Forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–52	4
II. Ressources nécessaires	53–83	26
III. Incident survenu à Cana	84	36
IV. Analyse des variations	85–97	36
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	98	41
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Bureau des services de contrôle interne		42
Annexe		
Organigramme		52



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant se chiffre à 688 813 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 415 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 842 fonctionnaires recrutés sur le plan national (y compris à des postes temporaires).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et l'objectif de la FINUL est expliquée dans des cadres de budgétisation axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (opérations et appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force.

L'explication des variations enregistrées dans les ressources, aussi bien dans les ressources humaines que dans les ressources financières, se réfère s'il y a lieu aux produits spécifiques prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2006/07)	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	235 814,9	375 536,2	369 385,3	(6 150,9)	(1,6)
Personnel civil	53 813,8	109 419,8	98 649,0	(10 770,8)	(9,8)
Dépenses opérationnelles	206 106,9	228 630,8	220 779,0	(7 851,8)	(3,4)
Montant brut	495 735,6	713 586,8	688 813,3	(24 773,5)	(3,5)
Recettes provenant des contributions du personnel	5 261,2	11 871,5	11 736,0	(135,5)	(1,1)
Montant net	490 474,4	701 715,3	677 077,3	(24 638,0)	(3,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	495 735,6	713 586,8	688 813,3	(24 773,5)	(3,5)

^a Ce montant reflète le transfert des dépenses afférentes aux postes temporaires de la catégorie Dépenses opérationnelles à la catégorie Personnel civil.

Ressources humaines^a

	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes temporaires^c</i>	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2007/08	–	12	1	4	17
Effectif proposé 2008/09	–	18	1	4	23
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2007/08	15 000	38	24	–	15 062
Effectif proposé 2008/09	15 000	37	24	–	15 061
Appui					
Effectif approuvé 2007/08	–	360	816	3	1 179
Effectif proposé 2008/09	–	353	817	3	1 173
Total					
Effectif approuvé 2007/08	15 000	410	841	7	16 258
Effectif proposé 2008/09	15 000	408	842	7	16 257
Variation nette	–	(2)	1	–	(1)

^a Effectif maximal autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). La dernière prorogation de ce mandat a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1773 (2007).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (opérations et appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. Les variations d'effectifs par rapport au budget de l'exercice 2007/08, y compris les reclassements de postes, sont expliquées à la rubrique correspondant à chaque composante.
5. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a décidé d'établir immédiatement sous son autorité une force intérimaire des Nations Unies pour le sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), le Conseil a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'application de la FINUL, d'autoriser un accroissement de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. Par la même résolution, il a décidé que la Force devrait notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer le déploiement des forces armées libanaises et aider le Gouvernement libanais à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée. Durant l'exercice 2008/09, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles ordinaires visant à prévenir les violations de la Ligne bleue en la rebalisant et en faisant en sorte que ne se trouve, dans le secteur situé au sud du Litani, aucun personnel armé, matériel ou armement non autorisé, sauf en ce qui concerne la Force et les forces armées libanaises. Le Groupe d'intervention navale, qui a été restructuré à la lumière des résultats de l'analyse récemment effectuée pour s'assurer que les éléments navals étaient parfaitement adaptés aux tâches à accomplir, continuera d'effectuer des patrouilles et de mener des opérations d'interdiction maritime à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes de la FINUL. En outre, la Force renforcera sa coopération et la coordination de ses activités opérationnelles avec les forces armées libanaises, notamment par l'accroissement des activités de formation et des exercices conjoints et l'établissement de postes de contrôle communs. La FINUL continuera à faciliter et mener les réunions organisées dans le cadre d'un mécanisme tripartite avec les représentants des forces armées libanaises et les Forces de défense israéliennes (FDI).

6. Le budget proposé pour l'exercice 2008/09 prévoit les ressources nécessaires pour la Cellule militaire stratégique, composée de quatre membres du personnel civil [1 D-2, 1 D-1 et 2 agents des services généraux (Autres classes)] et de 29 officiers d'état-major, en attendant que l'Assemblée générale examine, pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, le rapport du Secrétaire général sur l'examen approfondi du Bureau des affaires militaires, en tenant compte des résultats du prochain rapport sur la Cellule militaire stratégique et des enseignements tirés de la première phase de l'accroissement des effectifs du Bureau.

7. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du commandant de la Force, du Directeur de la Division de l'appui à la Mission et du Directeur des affaires politiques et civiles, est situé à Naqoura, à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Le bureau de la liaison, de l'administration et des achats de la Force (Maison de la FINUL) se trouve à Beyrouth. La Force met actuellement en place un bureau à Tel-Aviv pour assurer la liaison et la coordination avec les autorités militaires et gouvernementales israéliennes, qui devrait être opérationnel à la fin de l'exercice 2007/08.

Direction exécutive et administration

8. Le bureau du commandant de la Force assurera la direction générale et l'administration.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité			
Bureau du commandant de la Force										
Effectif approuvé 2007/08	1	1	–	–	–	1	–	3	–	3
Effectif proposé 2008/09	1	1	1	–	–	1	–	4	–	4
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1
Section des affaires juridiques										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	–	1	–	3	1	4
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	1	–	3	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	2	2	–	–	6	–	6
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	2	2	–	–	7	–	7
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1
Bureau de Tel-Aviv^c										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	–	2	–	–	4	–	4
Variation nette	–	–	2	–	2	–	–	4	–	4

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité			
Cellule militaire stratégique										
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08	-	2	-	-	-	2	-	4	-	4
Postes temporaires proposés ^b 2008/09	-	2	-	-	-	2	-	4	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total										
Effectif approuvé 2007/08	1	1	3	3	2	2	-	12	1	13
Effectif proposé 2008/09	1	1	7	3	4	2	-	18	1	19
Variation nette	-	-	4	-	2	-	-	6	-	6
Total										
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08	-	2	-	-	-	2	-	4	-	4
Postes temporaires proposés ^b 2008/09	-	2	-	-	-	2	-	4	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total										
Effectif approuvé 2007/08	1	3	3	3	2	4	-	16	1	17
Effectif proposé 2008/09	1	3	7	3	4	4	-	22	1	23
Variation nette	-	-	4	-	2	-	-	6	-	6

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au titre de la rubrique Personnel temporaire.

^c Cette rubrique figurait antérieurement dans la composante 1 (opérations), pour l'exercice 2007/08.

Bureau du commandant de la Force

Personnel recruté sur le plan international : Création de 1 poste

9. Il est proposé de créer un poste d'assistant spécial auprès du commandant de la Force (P-4) afin de simplifier et d'améliorer la coordination entre le Bureau du commandant et les bureaux du chef d'état-major, du Directeur de la Division de l'appui à la Mission et du Directeur des affaires politiques et civiles, pour permettre à la Force de remplir son mandat avec efficacité. Cette dernière est dotée d'un effectif exclusivement militaire, sauf en ce qui concerne l'appui fourni par un assistant administratif. L'accroissement des effectifs de la FINUL ayant eu des incidences sur les fonctions et les responsabilités de son bureau, il a été établi que le commandant de la Force avait besoin d'un assistant spécial affecté à un poste civil pour coordonner plus étroitement la planification et la mise en œuvre des activités opérationnelles entre les bureaux de la FINUL et avec les différents départements du Siège de l'ONU. Sous la direction et la supervision du commandant de la Force, le titulaire fournira une assistance pour les questions liées aux directives stratégiques ainsi que pour la planification et la mise en œuvre des activités opérationnelles de la

Force, assurera la coordination des politiques et des directives émanant du Siège de l'ONU avec le personnel de direction, déterminera les domaines critiques et fera des recommandations au nom du commandant de la Force et à son intention. Il donnera régulièrement suite aux recommandations pour assurer sans délai leur mise en œuvre, faciliter la coordination entre les éléments militaires et les éléments civils de la Force, et faire en sorte que la rotation de personnel militaire n'entrave pas le déroulement des activités en cours.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : Création de 1 poste

10. Il est proposé de créer un poste de chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (P-5). Compte tenu de la situation actuelle sur le plan de la sécurité, la Force devra renforcer ses capacités en matière de collecte et de synthèse d'informations provenant de sources diverses, afin d'effectuer des analyses intégrées à moyen et long termes sur les conditions de sécurité dans la zone d'opérations et leurs incidences sur l'exécution du mandat. Pour répondre à la nécessité urgente de renforcer la protection de la Force et la sécurité du personnel civil, le Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a été temporairement détaché pour une période d'une semaine auprès de la FINUL afin de lui fournir une assistance à titre consultatif. Sur la base de ses recommandations, la Force a nommé un officier au poste de chef par intérim de la Cellule d'analyse conjointe. Il est proposé de créer un poste de chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission afin d'assurer la coordination et la bonne circulation des informations nécessaires (politiques, militaires, sécurité et affaires civiles) pour effectuer des analyses intégrées. Le titulaire sera chargé de fournir ces analyses au commandant et à l'équipe dirigeante de la Force pour leur permettre de bien comprendre les problèmes, les tendances et leurs conséquences et d'évaluer les questions intersectorielles et les menaces potentielles auxquelles la Force pourrait être exposée. Le titulaire assurera la gestion des affaires courantes de la Cellule et fera également partie de l'Équipe de gestion de la sécurité de la Mission.

Bureau de Tel-Aviv

Personnel recruté sur le plan international : Réaffectation de 4 postes

11. Il est proposé de transférer le Bureau de Tel-Aviv de la composante 1 à la rubrique Direction exécutive et administration, sous l'autorité directe du commandant de la Force. Sur la base de l'accord récemment conclu avec le Gouvernement israélien, la FINUL a mis en place le Bureau de Tel-Aviv pour renforcer la liaison entre la Force et les autorités militaires et gouvernementales israéliennes. Cet accord stipule que le Bureau sera dirigé par un officier supérieur recruté parmi les officiers d'état-major de la FINUL qui rendra compte directement au commandant de la Force. Le Chef du Bureau aura le grade de général de brigade et représentera le commandant de la Force en assurant la liaison, la coopération et le maintien des relations avec les autorités israéliennes, les pays fournissant des contingents et les autres entités des Nations Unies opérant à Tel-Aviv et Jérusalem. Il communiquera les informations pertinentes au commandant de la Force, établira les évaluations des conditions de sécurité demandées, se tiendra en contact direct avec les autorités israéliennes sur toutes les questions de sécurité et assurera

certaines fonctions d'appui à l'information. Il sera également responsable du fonctionnement général et de l'administration du Bureau. Le Chef du Bureau sera secondé par un officier, un assistant militaire, un chauffeur militaire, un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), un spécialiste des questions politiques (P-4), un agent de sécurité du Service mobile et un assistant administratif du Service mobile.

Composante 1 : opérations

12. La composante opérations prévoit la poursuite des activités opérationnelles visant à prévenir les violations de la Ligne bleue, la prévention de la reprise des hostilités et l'établissement, en coopération avec les forces armées libanaises, d'une zone où ne se trouvera aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé. Durant l'exercice 2008/09, le Groupe d'intervention navale restructuré continuera d'effectuer des patrouilles et de mener des opérations d'interdiction maritime le long de la côte libanaise. La Force renforcera également sa coopération et la coordination de ses activités opérationnelles avec les forces armées libanaises, notamment par un accroissement des activités de formation et des exercices conjoints.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres ou de fusillades le long de la Ligne bleue

1.1.2 Les forces armées libanaises sont déployées dans toute la région située au sud du fleuve Litani, y compris dans la ville de Ghajar

1.1.3 Aucun cas signalé de personnel armé, d'armes et de matériel connexe, sauf en ce qui concerne les forces armées libanaises et la FINUL, dans la zone située entre le Litani et la Ligne bleue

1.1.4 Participation des deux parties aux réunions du Groupe de coordination tripartite et maintien des dispositifs de liaison et de coordination

Produits

- 1 314 000 jours-personne de patrouille mobile (10 personnes x 360 patrouilles x 365 jours)
- 109 500 jours-personne de patrouille mobile en réserve initiale, et création d'une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension, les activités de patrouille et d'intervention, en cas de besoin, dans les situations de crise, afin d'appuyer d'autres unités (10 personnes x 30 patrouilles x 365 jours)
- 536 550 jours-personne aux postes d'observation (7 personnes par poste x 3 équipes x 70 postes d'observation x 365 jours)
- 540 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue
- 1 680 heures de vol pour la constatation des incidents et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des activités de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison

-
- 2 555 jours-personne de patrouille navale en vue de surveiller la frontière maritime du Liban, y compris par des exercices opérationnels conjoints avec les forces armées libanaises (en moyenne 4 frégates x 365 jours et 3 patrouilleurs x 365 jours)
 - 2 920 heures de vol pour les activités de patrouille et les activités opérationnelles d'interdiction maritime à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes
 - Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
 - Réunions hebdomadaires avec les hauts responsables libanais de la sécurité sur les questions de sécurité et leurs incidences sur la population locale dans le sud du Liban
 - Liaison, communication et échange d'informations avec les deux parties, selon les besoins, sur les questions nécessitant une attention immédiate en ce qui concerne la mise en application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, afin d'appuyer les activités de règlement des conflits et les activités d'information
 - Organisation de 15 exercices, séminaires et cours de formation communs avec les forces armées libanaises pour renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et améliorer la coordination entre la FINUL et les forces armées libanaises sur les plans opérationnel et tactique de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
 - Fourniture, à titre mensuel ou selon les besoins, de services de secrétariat pour les réunions du Groupe de coordination tripartite
 - Réunions hebdomadaires de liaison et de coordination avec les autorités locales et les représentants communautaires, ainsi qu'avec les associations civiques et les organisations partenaires, d'une part en ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux fins du règlement des conflits et de la mise en place d'initiatives visant à l'instauration d'un climat de confiance et, d'autre part, au sujet des progrès réalisés pour assurer la stabilité au niveau local
 - Réunions hebdomadaires, ou selon les besoins, avec des autorités libanaises de haut rang, des représentants de la communauté diplomatique et les bureaux et organismes des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour faire mieux comprendre le mandat et le rôle de la FINUL
 - Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon les besoins, au sujet des questions opérationnelles intéressant la FINUL
 - Fourniture quotidienne d'informations au sujet de la FINUL aux médias, facilitation de l'accès des médias à ses activités et opérations et actualisation hebdomadaire de son site Web
 - Suivi et analyse quotidiens de la couverture par les médias des activités de la FINUL, résumés quotidiens de l'actualité, diffusés le matin et l'après-midi, revue quotidienne et hebdomadaire des médias en langue arabe, analyse mensuelle des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL
 - Production et distribution de matériels audiovisuels pour la télévision et la radio, ainsi que d'un magazine bimensuel en anglais et en arabe consacré aux activités de la FINUL (6 numéros par an, 120 000 exemplaires), publication régulière de communiqués de presse destinés à informer les médias des activités de la FINUL, compilation quotidienne de documents vidéos en vue d'une production hebdomadaire destinée à être distribuée aux médias visuels, couverture photographique régulière des activités et de l'actualité concernant la FINUL
 - Coordination des opérations de déminage avec le Bureau national libanais de déminage et le Centre des Nations Unies pour la coordination de l'action antimines dans le sud du Liban en ce qui concerne les activités de déminage, notamment par la fourniture de cartes et l'échange d'informations sur ces activités entre le Centre et les Forces de défense israéliennes
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban

1.2.1 Fonctionnement de tous les bureaux de l'administration locale, au niveau des municipalités, des districts et de la région, et des institutions civiques et religieuses dans le sud du Liban

1.2.2 Fourniture de services publics (eau, assainissement et électricité) dans toutes les communautés du sud du Liban

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités centrales libanaises sur l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban
- Contacts quotidiens avec les autorités locales et les chefs communautaires sur les mesures de confiance et le règlement des questions pouvant créer des conflits entre la FINUL et la population locale
- Réunions hebdomadaires, ou selon les besoins, avec les autorités locales afin de contribuer à améliorer leur position au sein des communautés du sud du Liban et de donner des conseils sur l'extension de l'autorité du Gouvernement et l'exercice des responsabilités liées à l'administration locale
- Fourniture de conseils et coordination avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les représentants de la communauté diplomatique et les organisations non gouvernementales au sujet de la situation générale dans le sud du Liban, en ce qui concerne en particulier les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL
- Réunions hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales dans le sud du Liban afin de coordonner l'aide humanitaire dans la zone d'opérations
- Mise en œuvre de 27 projets à impact rapide visant à fournir un appui en ce qui concerne l'infrastructure communautaire de base, les besoins sociaux, le renforcement des capacités et la gestion des conflits dans le sud du Liban
- Campagnes d'information faisant appel aux éléments suivants : publication trimestrielle de dépliants (jusqu'à 25 000 exemplaires); exploitation et actualisation d'un site Web; publication régulière de communiqués de presse; production de programmes de radio d'une heure par semaine; production de programmes vidéo de cinq minutes, chaque semaine, et de 23 minutes, chaque mois, pour la télévision nationale; conception d'un programme d'information à l'intention des populations locales, notamment les communautés résidant dans la zone d'opérations de la FINUL, en vue de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance et de faciliter le règlement des conflits

Facteurs externes

Aucune des parties concernées ne fera obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL. Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 : opérations

Catégorie										Total
I. Contingents										
Effectif approuvé 2007/08										15 000
Effectif proposé 2008/09										15 000
Variation nette										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
II. Personnel civil	<i>SGA/SS</i>							<i>Personnel</i>		Total
	<i>G</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service</i>	<i>Services</i>	<i>Service de</i>	Total partiel	<i>recruté sur le</i>	
					<i>mobile</i>	<i>généraux</i>	<i>sécurité</i>		<i>plan national^a</i>	
Bureau des affaires politiques et civiles										
Effectif approuvé 2007/08	–	1	5	1	1	1	–	9	3	12
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	2	1	1	–	10	3	13
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	–	1
Bureau de l'information										
Effectif approuvé 2007/08	–	1	2	3	3	–	–	8	9	17
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	3	3	–	–	9	9	18
Variation nette	–	(1)	1	–	1	–	–	1	–	1
Bureau des affaires civiles										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	5	4	–	–	–	9	5	14
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	4	1	–	–	10	5	15
Variation nette	–	1	(1)	–	1	–	–	1	–	1
Coordination tripartite										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	–	1	–	2	3	5
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	–	1	–	2	3	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de Beyrouth										
Effectif approuvé 2007/08	–	1	4	–	1	–	–	6	4	10
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	–	1	–	–	6	4	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de Tel-Aviv^b										
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	–	2	–	–	4	–	4
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	–	(2)	–	–	(4)	–	(4)

<i>Catégorie</i>										Total
Total partiel, personnel civil										
Effectif approuvé 2007/08	–	3	19	8	6	2	–	38	24	62
Effectif proposé 2008/09	–	3	17	9	6	2	–	37	24	61
Variation nette	–	–	(2)	1	–	–	–	(1)	–	(1)
Total (I + II)										
Effectif approuvé 2007/08										15
Effectif proposé 2008/09										15
Variation nette										

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Il est proposé de transférer le Bureau à la rubrique Direction exécutive et administration.

Bureau des affaires politiques et civiles

Personnel recruté sur le plan international :

Accroissement net de 1 poste (reclassement de 1 poste et création de 1 poste)

13. Il est proposé de déclasser le poste de conseiller pour l'égalité des sexes de P-5 à P-4 et de créer un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2).

14. Il était initialement prévu que le Conseiller pour l'égalité des sexes jouerait un rôle indépendant de coordination, en ce sens qu'il examinerait un large éventail de questions de parité entre les sexes avec les autorités locales et fournirait des conseils sur la participation des femmes aux mécanismes de prise de décisions au niveau local. Sur la base de l'examen de la dotation en effectifs du Bureau, et compte tenu du mandat de la FINUL et de l'évolution des besoins opérationnels depuis l'accroissement initial des effectifs de la Force, il a été établi que le Conseiller pour l'égalité des sexes serait chargé de fournir des conseils et une assistance pour ce qui est de l'intégration des sexes dans les activités concernant les affaires civiles et les relations avec la population locale qui doivent être entreprises par le Bureau des affaires civiles, l'Équipe de coopération civilo-militaire et le Bureau de l'information. Le Conseiller pour l'égalité des sexes assurera également la coordination avec les autorités locales, les organisations féminines locales et les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux pour les questions de parité entre les sexes, et continuera de sensibiliser le personnel de la Mission aux sexospécificités. Compte tenu des nouvelles fonctions et responsabilités attachées à ce poste, il est proposé de le déclasser de P-5 à P-4.

15. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) pour aider le Bureau à exécuter les activités prescrites. Les postes de spécialiste des questions politiques (classes P-3, P-4 et P-5) sont nécessaires pour représenter le Bureau dans les réunions quotidiennes avec les représentants de la communauté diplomatique, les autorités gouvernementales du pays hôte et les représentants des organismes des Nations Unies, ainsi que dans les réunions internes de planification et de coordination de la FINUL, ce qui a mis à

rude épreuve la capacité du Bureau d'établir les différents rapports qu'il doit présenter. Le Spécialiste des affaires politiques (adjoint de 1^{re} classe) aidera à établir les rapports de fond initiaux présentés au Siège de l'ONU, en vue de l'élaboration de rapports destinés au Conseil de sécurité, et veillera à ce qu'ils soient présentés dans les délais requis. Le titulaire effectuera les recherches voulues et collectera les données nécessaires à l'établissement d'analyses politiques, économiques et sociales ayant un impact sur l'exécution du mandat, vérifiera les informations communiquées par différentes sources, suivra les progrès accomplis dans le cadre des activités opérationnelles, aidera à recenser des experts locaux et assurera la coordination avec d'autres organismes internationaux et les autres bureaux de la Force pour faciliter l'exécution du mandat. La création du poste permettra aux spécialistes des questions politiques (hors classe) de se concentrer sur les tâches qui leur ont été confiées, notamment la préparation d'analyses politiques détaillées pour la planification des interventions d'urgence de la Force.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international :

Accroissement net de 1 poste (reclassement de 1 poste et création de 1 poste)

16. Il est proposé de déclasser le poste de Chef du Bureau de l'information de D-1 à P-5 et de créer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

17. L'expérience a montré que le Chef du Bureau ne pouvait pas continuer à exercer de front ses fonctions et celles de porte-parole. Le Chef du Bureau de l'information exerce des responsabilités diverses, y compris des fonctions de supervision et d'administration qui sont distinctes des fonctions spécifiques d'un porte-parole. C'est pourquoi il est proposé de séparer les fonctions du porte-parole de celles du Chef du Bureau et de les confier intégralement au porte-parole adjoint actuel (P-4), qui sera nommé porte-parole au même niveau. Comme les responsabilités du Chef du Bureau s'en trouveront réduites, il est proposé de déclasser ce poste de D-1 à P-5.

18. Il est proposé en outre de créer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile). Le Bureau de l'information ne dispose pas à l'heure actuelle d'un assistant administratif. Le titulaire répondra aux demandes d'information, établira les projets de correspondance courante et y mettra la dernière main, constituera des dossiers et les tiendra à jour, enregistrera et contrôlera les demandes de fourniture de biens et services, la passation des marchés de services, les ordres de paiement et les autorisations de voyage, conservera les procès-verbaux des réunions, gèrera les bases de données internes et fournira une assistance spécialisée aux administrateurs pour la production et la diffusion de produits et services informationnels. La création du poste contribuera à améliorer l'efficacité du Bureau en permettant au personnel technique de se concentrer sur ses fonctions d'information en vue de fournir les produits visés dans les tableaux axés sur les résultats.

Bureau des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international :

Accroissement net de 1 poste (reclassement de 1 poste et création de 1 poste)

19. Il est proposé de reclasser le poste de Chef du Bureau des affaires civiles (P-5) à la classe D-1 et de créer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

20. La portée et la diversité des fonctions relatives aux affaires civiles ont sensiblement augmenté à la suite d'une série d'incidents qui ont porté atteinte à la sécurité en 2007. Sous l'autorité du Directeur du Bureau des affaires politiques et civiles, le Chef du Bureau des affaires civiles est chargé d'élaborer la stratégie globale de la FINUL en matière d'information des populations locales et d'en superviser la coordination et la mise en œuvre. Cette stratégie comprend les éléments suivants : mise en œuvre de projets à impact rapide; activités d'information; activités de proximité de l'Unité militaire chargée des relations avec les communautés locales; relations avec l'Équipe de coopération civilo-militaire; et activités de liaison du Groupe d'observateurs du Liban. Le Chef du Bureau sera également chargé de coprésider le Groupe multidisciplinaire récemment créé pour superviser la mise en œuvre des programmes de communication de proximité, des projets à impact rapide et d'autres activités d'aide humanitaire, d'améliorer l'appui et la planification des activités relatives aux affaires civiles et leur coordination entre les composantes militaire et civile, et de fournir des conseils dans ce domaine au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban à Beyrouth. Il faudra aussi renforcer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les pays donateurs et les organisations non gouvernementales fournissant un appui aux activités d'aide humanitaire ou de développement dans le sud du Liban.

21. Vu la nécessité de renforcer la coordination stratégique pour créer et maintenir des conditions locales favorables à l'exécution du mandat, le Chef du Bureau des affaires civiles jouera un rôle essentiel en tant que représentant du commandant de la Force et du Directeur des affaires politiques et civiles pour toutes les questions concernant les activités relatives aux affaires civiles. À ce titre, il devra entretenir des relations avec les autorités gouvernementales du pays hôte, les parlementaires et d'autres interlocuteurs libanais et représentants diplomatiques de haut niveau. Compte tenu des responsabilités accrues de direction, d'administration et de coordination du Bureau, il est jugé approprié de reclasser le poste de P-5 à D-1.

22. Il est également proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile). Le Bureau des affaires civiles ne dispose pas actuellement d'un assistant administratif chargé de fournir une assistance administrative. Le titulaire répondra aux demandes d'information, établira les projets de correspondance et y mettra la dernière main, constituera des dossiers et les tiendra à jour, enregistrera et contrôlera les demandes de fourniture de biens et services, la passation des marchés de services, les ordres de paiement et les autorisations de voyage, conservera les procès-verbaux des réunions, gèrera les bases de données internes, assurera le suivi de la correspondance entre le quartier général de la Force, les équipes chargées des affaires civiles dans les divers secteurs et l'Équipe de coopération civilo-militaire, et fournira une assistance administrative générale au Bureau. Le titulaire fournira également un soutien administratif au Comité d'examen des projets à impact rapide et établira les procès-verbaux des réunions, les mémorandums d'accord et les demandes de paiement.

Composante 2 : appui

23. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui fournira un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels à l'appui du mandat de la Force en exécutant les produits prévus et en améliorant les services, contribuant ainsi à la réalisation de gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil, à savoir 411 fonctionnaires recrutés sur le plan international (à l'exclusion de la Cellule militaire stratégique) et 842 agents recrutés sur le plan national. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, la gestion budgétaire et financière, l'administration du personnel, la formation, la gestion des contrats, les soins médicaux, l'entretien et la construction de bureaux et de bâtiments destinés au logement, les technologies de l'information et les transmissions, les opérations aériennes et navales, les transports de surface, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, ainsi que la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Force d'un appui efficace en matière de logistique, d'administration et de sécurité

2.1.1 Réduction de 18 % d'ici à juin 2009, du nombre de serveurs utilisés, grâce à la dématérialisation des serveurs (2007/08 : 83; 2008/09 : 68)

2.1.2 Augmentation de la largeur de bande pour mettre en place les systèmes informatiques centralisés prévus (2007/08 : 3 méga-octets; 2008/09 : 8 méga-octets)

Produits

Amélioration des services

- Mise en place de systèmes de dématérialisation qui permettront une utilisation plus efficace des serveurs
- Augmentation de la largeur de bande de 3 méga-octets en 2007/08 à 8 méga-octets en 2008/09

Personnel militaire, civil et de police

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 15 000 membres des contingents
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents ainsi que des capacités de soutien logistique autonome pour un effectif moyen de 15 000 hommes
- Fourniture et entreposage de 11 738 tonnes de rations, 187 000 rations de combat et 1 260 900 litres d'eau en bouteille pour les membres des contingents, sur 20 sites (entrepôts et points de distribution)
- Administration de 1 253 membres du personnel civil, dont 411 fonctionnaires recrutés sur le plan international (à l'exclusion de la Cellule militaire stratégique) et 842 fonctionnaires recrutés sur le plan national, y compris ceux affectés à des postes temporaires
- Mise en œuvre, à l'intention de l'ensemble des personnels militaire et civil, d'un programme de déontologie et de discipline comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi et la formulation de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute grave

Installations et infrastructures

- Entreposage et distribution de 1 720 000 litres par mois de carburant et de lubrifiants pour les groupes électrogènes
- Entretien et rénovation, sur 100 sites, d'installations d'entreposage de carburant et lubrifiants pour les groupes électrogènes, les véhicules et le matériel de transport aérien et naval
- Entretien et réparation de 63 postes militaires, dont 2 050 bâtiments préfabriqués et 153 bâtiments en dur
- Entretien et réparation d'hélistations sur 21 sites
- Exploitation et entretien, sur 8 sites, de 11 stations d'épuration d'eau appartenant à l'ONU
- Exploitation, entretien et réparation de 263 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Approvisionnement en eau à usage général pour un effectif moyen de 15 000 hommes
- Collecte et évacuation des eaux usées de 63 postes militaires

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 919 véhicules appartenant à l'ONU, dont 76 véhicules blindés de type militaire et 20 véhicules blindés de type civil, dans 9 ateliers situés sur 6 sites
- Fourniture et entreposage de 7,6 millions de litres de carburant et de lubrifiants destinés au transport terrestre
- Service de navette quotidien (5 jours par semaine) assurant le transport de 36 fonctionnaires de l'ONU en moyenne par jour entre un lieu déterminé situé près de leur lieu de résidence et le quartier général de la Force
- Ateliers de formation à l'intention de 700 chauffeurs/machinistes pour tous types de véhicules

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 9 hélicoptères, dont 8 appareils militaires et un appareil civil
- Fourniture de 1,1 million de litres de carburant aviation

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau satellite composé de deux stations terriennes pivot assurant la transmission de communications vocales, de télécopies et de données vidéo
- Exploitation et entretien de 7 microterminaux (VSAT), 35 centraux téléphoniques et 125 liaisons hertziennes
- Exploitation et entretien de 80 liaisons téléphoniques rurales à haute fréquence (HF), 2 994 à très haute fréquence (VHF) et 26 à ultra-haute fréquence (UHF)
- Appui à la production de programmes vidéo et de magazines sur les activités de la Force et entretien du matériel de diffusion et de publication

Informatique

- Exploitation et entretien de 68 serveurs, 1 627 ordinateurs de bureau, 336 ordinateurs portatifs, 432 imprimantes et 135 émetteurs numériques sur 29 sites
- Exploitation et entretien de 30 réseaux locaux (LAN), de réseaux étendus (WAN) et d'un réseau sans fil pour 1 600 usagers en moyenne, y compris la Maison de la FINUL à Beyrouth
- Mise en place du système d'accélération d'applications destiné à améliorer la performance des applications centrales fonctionnant avec le Web
- Établissement de liaisons Internet avec la Base de soutien logistique des Nations Unies via des lignes louées, en coopération avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Services médicaux

- Gestion et entretien de 20 centres de consultation de niveau I, de 2 dispensaires de niveau II et d'un centre médical de niveau I+ pour tout le personnel de la Mission, le personnel des autres bureaux de l'ONU et la population civile locale en cas d'urgence, et de plus de 40 postes de soins d'urgence et de premiers secours pour les contingents de la FINUL
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voie terrestre et aérienne à l'échelle de la Mission, dans tous les sites où la FINUL est implantée, y compris deux hôpitaux de niveau III
- Gestion et entretien de centres de dépistage volontaire du VIH et de conseils confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel, notamment par le biais de l'éducation entre pairs

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité, 24 heures sur 24, pour toute la zone de la Mission, y compris l'entretien du système de communications d'urgence
- Réalisation d'une analyse des conditions de sécurité à l'échelle de la Mission, et examen et actualisation du Plan de sécurité
- Organisation de 52 réunions d'information sur la sensibilisation aux questions de sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission, y compris un programme d'orientation en matière de sécurité à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Fourniture d'un service de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour le personnel de rang élevé de la Mission et les personnalités en visite

Facteurs externes

Le Gouvernement libanais assure la liberté de mouvement. Les fournisseurs et entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services, conformément aux contrats

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 : appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Équipe déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	–	–	–	–	2	2	–	4
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Postes temporaires proposés ^b 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	1	45	–	–	48	20	–	68
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	1	45	–	–	48	20	–	68
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la Mission											
Bureau du Directeur											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	4	2	5	1	–	13	343	–	356
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	1	5	1	–	12	336	–	348
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	(7)	–	(8)
Services administratifs											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	11	14	29	14	–	69	100	–	169
Effectif proposé 2008/09	–	1	11	13	33	12	–	70	108	–	178
Variation nette	–	–	–	(1)	4	(2)	–	1	8	–	9
Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	22	34	167	4	–	228	351	–	579
Effectif proposé 2008/09	–	1	23	24	17	–	–	221	351	–	572
Variation nette	–	–	1	(10)	6	(4)	–	(7)	–	–	(7)
Total partiel, appui											
Effectif approuvé 2007/08	–	3	41	51	246	19	–	360	816	–	1 176
Effectif proposé 2008/09	–	3	42	39	256	13	–	353	817	–	1 170
Variation nette	–	–	1	(12)	10	(6)	–	(7)	1	–	(6)
Postes temporaires approuvés ^b 2007/08	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Postes temporaires proposés ^b 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2007/08											1 179
Effectif proposé 2008/09											1 173
Variation nette											(6)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Division de l'appui à la Mission

24. Il a été procédé à un examen détaillé de la structure des effectifs de la Division de l'appui à la Mission, comme l'avait demandé l'Assemblée générale au paragraphe 5 de la section VII de sa résolution 61/276. En outre, l'examen de cette structure a tenu compte de l'évolution des besoins opérationnels entre la phase d'expansion initiale de la Force et le niveau actuel des effectifs, qui sont presque entièrement déployés.

Bureau du Directeur

Personnel recruté sur le plan international : Réduction nette de 1 poste (reclassement de 1 poste et suppression de 1 poste)

Personnel recruté sur le plan national : Réduction de 7 postes (suppression de 5 postes et transfert de 2 postes)

25. À la Section du budget, il est proposé de transformer le poste de fonctionnaire du budget (P-3) en poste d'assistant (budget) (agent du Service mobile). Compte tenu de l'analyse des effectifs nécessaires à la Section, on a conclu qu'un titulaire ayant l'expérience du terrain répondrait mieux aux besoins de la Section. L'assistant (budget) préparera les projets de prévision de dépenses qu'il présentera au Chef du budget aux fins d'examen, analysera les demandes de ressources soumises par les différents bureaux de la Force, gèrera et établira les allocations et procédera à la réaffectation des fonds pour assurer leur disponibilité, établira des projets de rapport sur l'exécution du budget et d'autres rapports, selon que de besoin, et assurera la coordination avec les autres bureaux pour régler toute question budgétaire. Le titulaire supervisera et dirigera également les autres membres du personnel de la Section du budget, contrôlera les demandes de fourniture de biens et services et les bons de commande, préparera des états mensuels de l'occupation des postes et établira des rapports mensuels sur les dépenses aux fins de distribution aux chefs de section. Il devra avoir des connaissances théoriques et pratiques sur les systèmes de contrôle budgétaire hors siège et assurera, selon que de besoin, la coordination avec les différents bureaux de la FINUL, les autres missions de maintien de la paix et les bureaux de l'ONU dans la région et au Siège de l'Organisation. Une expérience de terrain, notamment dans une autre mission de maintien de la paix, est essentielle pour remplir les fonctions et responsabilités attachées au poste.

26. Dans les bureaux d'administration de secteur, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire d'administration de secteur (agent du Service mobile) et 5 postes d'interprète (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de transférer 2 postes d'interprète (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section du personnel, comme indiqué au paragraphe 36 du présent rapport. Après l'achèvement de la phase d'expansion de la Force et la stabilisation des effectifs, l'organisation des tâches et les besoins en personnel du Bureau avaient fait l'objet d'un examen détaillé et on a conclu que les fonctions attachées aux postes qu'il était proposé de supprimer pouvaient être assurées par les autres postes du Bureau.

Services administratifs

<i>Personnel recruté sur le plan international :</i>	<i>Augmentation nette de 1 poste (création de 5 postes et reclassement de 4 postes)</i>
<i>Personnel recruté sur le plan national :</i>	<i>Augmentation nette de 8 postes (création de 2 postes, reclassement de 4 postes et transfert de 2 postes)</i>

27. Dans les services administratifs, il est proposé de créer 5 postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, de transformer 4 postes de personnel international (1 poste de niveau P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et de transférer 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau d'administration de secteur à la Section du personnel.

28. Dans le Bureau du Chef des services administratifs, il est proposé de créer 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) pour fournir un soutien administratif au Chef et à la Commission d'enquête. Le titulaire rédigera des projets de rapport et la correspondance, établira les procès-verbaux des réunions, organisera des réunions et fournira une assistance administrative générale au Bureau. Au cours de l'année civile 2007, 11 commissions d'enquête ont été constituées. Les enquêtes sont généralement longues et demandent un appui administratif substantiel. Compte tenu de l'accroissement des effectifs de la Force, qui sont déployés en quasi-totalité, il est à prévoir que le nombre de commissions d'enquête augmentera durant la période 2008/09. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de créer un poste d'assistant administratif spécialement chargé de fournir un appui administratif aux commissions d'enquête pour que les affaires dont elles sont saisies soient traitées sans retard et réglées rapidement. Le titulaire fournira également, selon que de besoin, un appui complémentaire au Comité local des passations de marchés et au Comité d'ouverture des plis. Compte tenu de la charge de travail prévue et de la nature délicate des informations traitées par les commissions d'enquête, le Comité local des passations de marchés et le Comité d'ouverture des plis, il est proposé de confier le poste à un agent du Service mobile ayant une expérience pratique en la matière.

29. À la Section des finances, il est proposé de transformer le poste de fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Étant donné qu'il existe des candidats qualifiés sur le marché de l'emploi local, on a conclu qu'il serait possible de pourvoir le poste sur le plan national. Les fonctions attachées à ce poste consisteront à examiner les obligations et les décaissements relatifs au paiement des traitements, les bordereaux interservices, les créances de gouvernements et de fournisseurs au titre des services, des fournitures et des équipements fournis, et les demandes de remboursement des frais de voyage. Le titulaire veillera également à ce que les opérations soient enregistrées rapidement et de manière exacte et complète, établira des rapports financiers consolidés pour les intégrer dans les états financiers, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'ONU, et tiendra à jour toute la documentation utile dont il est responsable.

30. À la Section du personnel, il est proposé de créer 4 postes d'agent du Service mobile (1 administrateur de base de données, 2 assistants chargés des ressources humaines et 1 assistant administratif) et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant chargé des bases de données et 1 assistant chargé des ressources humaines). Il est aussi proposé de créer 2 postes d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) en transférant 2 postes du Bureau d'administration de secteur, comme indiqué au paragraphe 36 du présent rapport.

31. Le personnel civil ayant été déployé en quasi-totalité au cours de l'exercice 2007/08 après l'accroissement initial des effectifs durant l'exercice 2006/07, la charge de travail de la Section du personnel devrait augmenter sensiblement. Il ressort d'une analyse de la charge de travail et du tableau d'effectifs de la Section que les effectifs actuels ne permettront pas de faire face à l'accroissement prévu des fonctions et responsabilités d'appui assignées à la Section. Il faudrait donc créer de nouveaux postes pour étoffer les effectifs de la Section, de façon à fournir sans retard un appui administratif efficace au personnel civil de la Force.

32. Il faudrait créer un poste d'administrateur de base de données (agent du Service mobile) et un poste d'assistant chargé des bases de données (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour assurer l'exploitation et la mise à jour des bases de données relatives aux ressources humaines, notamment le système de gestion du personnel des missions, le système d'enregistrement du personnel, la base de données Matrix, les avis de perte et la mise en fichier électronique. Cette fonction était antérieurement assurée à temps partiel par le personnel de la Section des communications et des services informatiques. La création des postes proposés permettra à la Section de tenir à jour des bases de données exactes et fiables et de traiter plus rapidement les questions liées au personnel. Les titulaires de ces postes rendront compte au Chef du personnel civil.

33. Deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) seront nécessaires pour établir un Groupe de l'administration des relevés de temps et des états de présence regroupant les fonctions de gestion des relevés de temps et des états de présence de plus de 1 000 membres du personnel civil, qui sont actuellement réparties entre le Groupe du personnel recruté sur le plan international et le Groupe du personnel recruté sur le plan national. Le regroupement des états de présence et la création d'un groupe spécifiquement chargé de leur gestion permettront de gérer les états de présence de manière plus exacte, plus rapide et plus efficace, tout en permettant également au personnel du Groupe du personnel recruté sur le plan international et du Groupe du personnel recruté sur le plan national de se consacrer aux tâches fonctionnelles relatives au recrutement et aux autres questions de personnel.

34. Un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) sera nécessaire pour renforcer le Groupe du personnel recruté sur le plan national, qui se compose actuellement d'un spécialiste des ressources humaines (P-3) recruté sur le plan international secondé par 11 assistants chargés des ressources humaines recrutés sur le plan national. Le Groupe administre non seulement le personnel recruté sur le plan national, mais également un nombre de retraités qui ne cesse d'augmenter en raison du maintien prolongé de la Force. En conséquence, les effectifs administrés par le Groupe sont proportionnellement plus nombreux dans

une mission établie de longue date comme la FINUL que dans les opérations temporaires de maintien de la paix qui durent relativement moins longtemps. Pour remédier à la situation, il est proposé de doter le Groupe d'un poste supplémentaire de manière à ramener à un niveau plus raisonnable la proportion entre les effectifs administrés par le Groupe et son propre personnel. Le titulaire fournira également un appui au spécialiste des ressources humaines dans d'autres domaines d'activité du Groupe, en ce qui concerne notamment la formation des assistants chargés des ressources humaines recrutés sur le plan national aux fins de renforcement des capacités.

35. Un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) sera nécessaire pour superviser et gérer le nouveau système d'enregistrement électronique des arrivées et des départs de personnel, mis en place en septembre 2007 pour automatiser les procédures administratives liées au recrutement et au départ de membres du personnel civil. Avant septembre 2007, les arrivées et les départs de personnel de la Force étaient enregistrés manuellement et sur papier, ce qui nécessitait de longues séances de formation du personnel et de nombreuses signatures des diverses sections et allongeait considérablement les procédures d'enregistrement. Pour assurer la bonne mise en place du système d'enregistrement électronique, un assistant administratif devrait être spécialement chargé de superviser l'exploitation du nouveau système et de fournir l'appui technique et fonctionnel nécessaire à ses utilisateurs.

36. Il est proposé de créer deux postes d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) en transférant deux postes du Bureau d'administration de secteur. Les titulaires devront fournir dans les meilleurs délais une traduction exacte des demandes de prestations d'assurance maladie toujours plus nombreuses adressées au Groupe de l'assurance maladie. La FINUL emploie actuellement deux professeurs de langues qui fournissent également des services de traduction à temps partiel au Groupe du personnel recruté sur le plan national. Cependant, du fait qu'un grand nombre de retraités souscrivent au Plan d'assurance maladie et que les demandes de prestations sont presque toutes rédigées en arabe, il est jugé essentiel de recruter deux assistants linguistiques pour permettre au Groupe d'absorber une charge de travail qui ne cesse d'augmenter.

37. À la Section des achats, il est proposé de transformer un poste d'assistant pour les achats [agent des services généraux (Autres classes)] en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Après analyse du tableau d'effectifs de la Section, on a conclu que les fonctions attachées au poste peuvent être confiées à un agent des services généraux recruté sur le plan national, étant donné qu'il existe des candidats qualifiés sur le marché local du travail. Le titulaire sera chargé notamment d'examiner les bons de commande, de suivre le statut des demandes de fourniture de biens et services, et d'assurer le respect des délais de livraison ou de prestation, et de vérifier que les biens et services fournis correspondent bien aux bons de commande. Il sera également chargé de préparer les dossiers d'appel d'offres et de fournir l'appui administratif nécessaire au Chef du Groupe pour la sélection des fournisseurs ainsi que pour la mise au point définitive des contrats et leur approbation.

38. À la Section des services généraux, il est proposé de transformer un poste d'assistant chargé des voyages (agent du Service mobile) et un poste d'assistant chargé des réclamations [agent des services généraux (Autres classes)] en postes

d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Après analyse du tableau d'effectifs de la Section, on a conclu que les fonctions attachées aux postes existants pouvaient être confiées à des agents recrutés sur le plan national, étant donné qu'il existe des candidats qualifiés sur le marché local du travail.

39. L'assistant (voyages) sera chargé de calculer les frais de voyage, le remboursement des frais d'excédent de bagage auquel l'intéressé a droit, les faux frais au départ et à l'arrivée et les indemnités journalières de subsistance des membres du personnel envoyés en mission et des personnes à leur charge. Le titulaire sera également chargé de suivre les demandes d'autorisation de voyage, d'établir les itinéraires aux conditions les plus économiques pour les voyages autorisés, conformément aux dispositions réglementaires de l'ONU, et de rester en liaison avec les compagnies aériennes et les agences de voyages en ce qui concerne les réservations, l'émission des billets, le traitement des demandes de visa et autres formalités de voyage, ainsi que l'examen des demandes de remboursement des frais de voyage et des pièces justificatives.

40. Sous la supervision du Chef du Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel, l'assistant chargé des réclamations fournira un appui administratif au Chef du Groupe et au Président du Comité local de contrôle du matériel et examinera et analysera les demandes d'indemnisation et les documents présentés par les autorités locales, les contingents, le personnel de la Mission et des tiers ou leurs représentants au titre de pertes ou de dommages matériels. Le titulaire aidera aussi à traiter les demandes d'indemnisation portées devant le Comité d'examen des réclamations, rédigera la correspondance relative aux réclamations en attente, participera aux missions d'évaluation des réclamations (visites d'inspection) dans la zone d'opérations et aidera à établir des rapports périodiques sur les radiations.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international :

*Réduction nette du nombre de postes (7)
(création de 1 poste, suppression de
8 postes et reclassement de 9 postes)*

41. Aux Services d'appui intégrés, il est proposé de créer 1 poste d'agent recruté sur le plan international (Service mobile), de supprimer 8 postes d'agent recruté sur le plan international (3 P-3, 2 P-2, 3 agents du Service mobile) et de reclasser 9 postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-3 à P-4, 1 P-3 en poste d'agent du Service mobile, 3 P-2 en postes d'agent du Service mobile, et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent du Service mobile).

42. À la Section de la gestion du matériel, il est proposé que le poste de chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks (P-3) soit reclassé à la classe P-4. De plus, il est proposé que 3 postes d'assistant chargé du contrôle du matériel et de la gestion des stocks [agents des services généraux (Autres classes)] soient reclassés en postes d'agent du Service mobile.

43. L'expansion de la Force a entraîné une augmentation de la charge de travail et un accroissement des responsabilités du Groupe de contrôle du matériel et des stocks de la Section. Le Groupe est chargé d'inspecter les biens reçus à la lumière des spécifications techniques, de contrôler les stocks et de rendre compte du

matériel durable appartenant à l'ONU, soit plus de 22 400 articles représentant une valeur totale de plus de 100 millions de dollars. Le Chef du Groupe sera chargé des analyses et du suivi des résultats de la mise en œuvre des procédures de contrôle du matériel, conformément aux politiques de l'ONU. Il supervisera et surveillera le règlement des questions liées au contrôle du matériel, vérifiera l'exactitude des données enregistrées dans le système de contrôle du matériel, assurera l'équilibre des stocks à intervalles réguliers et établira des statistiques précises à la fin de chaque exercice. Le reclassement proposé tient compte de l'ampleur des tâches et du niveau de responsabilité liés à la gestion du matériel appartenant aux Nations Unies, qui représente une valeur totale de plus de 100 millions de dollars. Il est prévu que le reclassement du poste facilitera le recrutement d'un titulaire ayant acquis une expérience de terrain à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés.

44. Il est également proposé de reclasser 2 postes d'assistant chargé du contrôle du matériel et de la gestion des stocks et de 1 poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents [services généraux (Autres classes)] en postes d'agent du Service mobile pour faciliter le recrutement de personnes qualifiées possédant une expérience de terrain pertinente. Les fonctions et responsabilités des deux assistants chargés du contrôle du matériel et de la gestion des stocks consisteront notamment à contribuer à mettre en œuvre la procédure de contrôle du matériel, à tenir à jour des comptes d'inventaires exacts, à participer à la vérification physique des biens des Nations Unies et à établir des rapports d'inventaire des biens et avoirs appartenant à l'ONU aux fins d'examen par le personnel d'encadrement de la Force et le Siège de l'ONU. Le troisième poste sera confié à un assistant chargé du matériel appartenant aux contingents, qui, sous la supervision d'un chef d'équipe d'inspection du matériel appartenant aux contingents, contribuera à la mise en œuvre et à la gestion des mémorandums d'accord entre l'ONU et les pays fournissant des contingents. Le titulaire contribuera également à l'organisation des inspections initiales, des inspections opérationnelles, inspections finales et autres inspections périodiques, à l'établissement des rapports de contrôle du matériel appartenant aux contingents dans le Système de gestion de la logistique des missions; il donnera aussi des conseils et organisera des réunions d'information à l'intention des unités désignées des pays fournissant des contingents pour garantir que ces pays respectent leurs mémorandums d'accord respectifs.

45. À la Section des approvisionnements, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à l'approvisionnement en carburant (P-2). À la suite d'un examen détaillé des méthodes de travail et de la structure des effectifs de la Section, il a été conclu que les fonctions liées à ce poste pouvaient être absorbées par d'autres membres du personnel de la Section. Ces fonctions consistent notamment à faciliter l'application des contrats en matière de services d'appui, à examiner les critères d'évaluation des soumissions, à superviser la réception et le traitement des livraisons, et à tenir à jour des registres exacts des stocks dans les entrepôts.

46. À la Section des services médicaux, il est proposé que 1 poste d'auxiliaire de pharmacie (P-2) soit reclassé en poste d'agent du Service mobile. En raison des conditions de sécurité, les déplacements du personnel ont été limités; il est donc proposé qu'une structure médicale autonome, établie au quartier général de la Force, soit renforcée de manière à pouvoir réagir de manière appropriée face aux situations d'urgence potentielles. Le reclassement proposé de ce poste facilitera le recrutement d'un titulaire qualifié possédant l'expérience de terrain requise.

47. À la Section du contrôle des mouvements, il est proposé de créer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile). Ce poste supplémentaire permettrait de remédier à une pénurie chronique de personnel au sein de la Cellule des opérations aéroportuaires à Beyrouth. Depuis l'expansion de la Force, la Section doit gérer en moyenne deux vols par jour (qui transitent par l'aéroport international de Beyrouth) pour assurer la relève des membres des contingents, chaque vol transportant en moyenne jusqu'à 300 hommes, leurs bagages accompagnés et du matériel appartenant aux contingents. Pour chaque vol de relève, il faut prévoir le contrôle des passagers, la manutention des bagages, les formalités d'immigration, le déplacement des troupes en convois, des bagages et l'acheminement du matériel appartenant aux contingents entre leur zone de déploiement et l'aéroport international de Beyrouth. Le personnel devait faire des heures supplémentaires (et notamment travailler les week-ends et les jours fériés), situation qui, à terme, ne peut pas durer. Il a été établi qu'un poste supplémentaire réduirait la pression sur les moyens dont le personnel actuel dispose pour exécuter les tâches opérationnelles de la Section à Beyrouth.

48. À la Section des services du génie, il est proposé de supprimer 1 poste d'ingénieur (P-3) et 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-2). Un examen détaillé de la charge de travail et de la structure des effectifs a indiqué que les fonctions assignées à ces deux postes pouvaient être absorbées par d'autres membres du personnel de la Section. Il s'agit notamment de surveiller la construction, l'entretien et le démantèlement des structures et des installations au sol, de fournir une aide en vue de l'achèvement de projets relatifs à des travaux de construction et de réparation plus importants, de mener les études préliminaires en vue du choix de sites de construction, de collecter des données techniques pour l'établissement des descriptifs de projet et de calculer les coûts estimatifs des travaux de construction et de réparation.

49. Au Centre des opérations logistiques conjointes, il est proposé de supprimer 2 postes d'administrateur chargé de la logistique (P-3) et 1 poste d'assistant en logistique (agent du Service mobile). L'examen de la charge de travail et de la structure des effectifs du Centre a indiqué que les fonctions liées à ces postes pouvaient être absorbées par d'autres membres du personnel du Centre. Ces fonctions portent sur les aspects suivants : élaboration de concepts et de plans de soutien logistique, à la Mission, coordination et suivi du soutien logistique, planification, coordination et supervision directe des projets de logistique, examen des plans de logistique et de redéploiement/rapatriement, mise au point de plans logistiques pour les interventions en cas d'urgence, et élaboration de politiques et procédures en matière de logistique.

50. À la Section des communications et de l'informatique, il est proposé de reclasser 2 postes d'informaticien adjoint (P-2) et 1 poste d'informaticien assistant [agents des services généraux (Autres classes)] en postes d'agent du Service mobile. Un de ces postes demeurera un poste d'informaticien assistant et 2 seront confiés à des techniciens spécialisés dans les réseaux locaux et longue portée (LAN/WAN). Les fonctions correspondantes consisteront à fournir des services de réseau à la Force, à concevoir et mettre en œuvre des projets de réseau adaptés aux besoins de la Force, à revoir la configuration des réseaux pour garantir une efficacité maximale, à appliquer des mesures concernant les systèmes de secours et de sécurité des réseaux, et à établir les cahiers des charges pour les demandes de matériel et de services ayant trait aux réseaux. Les titulaires seront également chargés d'encadrer

et de superviser le travail des autres membres du personnel et des fournisseurs affectés au Groupe, de prévoir l'installation et l'entretien du matériel de réseau ainsi que le soutien nécessaire, et d'utiliser des outils de gestion et de surveillance des réseaux pour établir des rapports d'analyse des problèmes et compiler des données sur l'utilisation des ressources. Ils auront aussi pour tâche d'élaborer et de mettre en œuvre les technologies de voix par relais de trame, de voix et de vidéo par IP et d'autres technologies d'intégration de la voix, de la vidéo et des données. Le reclassement est proposé en vue de faciliter le recrutement de personnes qualifiées possédant l'expérience de terrain requise.

51. À la Section des transports, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant aux transports (agents du Service mobile). À la lumière de l'examen détaillé de la charge de travail et de la structure des effectifs de la Section, il a été conclu que les fonctions liées aux deux postes vacants pouvaient être absorbées par d'autres membres du personnel de la Section. Ces fonctions consistent à assurer l'entretien et la réparation des véhicules appartenant à l'ONU, conformément aux normes des fabricants, à procéder à des inspections des véhicules, à rassembler des informations sur les résultats des ateliers, à gérer les données dans le système Carlog et à diagnostiquer les problèmes techniques.

52. À la Section des opérations aériennes, il est proposé de reclasser un poste de fonctionnaire technique principal (P-3) en poste d'agent du Service mobile. Le titulaire sera chargé de coordonner l'exploitation des aérodromes avec l'officier incendie tout en veillant à ce que les moyens nécessaires pour la lutte contre l'incendie et les services de secours soient en place aux héliports et aux aérodromes. Le titulaire devra aussi assurer la coordination avec les autorités aéroportuaires du gouvernement du pays hôte, et surveiller l'état physique des aérodromes, des hélistations, des bâtiments désignés, des hangars et des autres biens liés aux opérations aériennes. Le reclassement proposé exige une connaissance fonctionnelle des instructions permanentes concernant les opérations de maintien de la paix pour la coordination des activités au sol, sur les aérodromes et les aires d'atterrissage des hélicoptères, ce qui est critique; il facilitera aussi le recrutement d'une personne qualifiée possédant l'expérience de terrain requise.

II. Hypothèses de planification et ressources financières

A. Hypothèses de planification

1. Généralités

53. Les prévisions de dépenses reposent sur l'hypothèse que la phase d'expansion de la Force sera achevée au cours de l'exercice 2007/08 et que les activités de la Force seront financées par un budget de fonctionnement pour l'exercice 2008/09. On compte que les effectifs militaires et du personnel civil d'appui demeureront relativement stables au cours de l'exercice 2008/09 et que les dépenses opérationnelles correspondront au maintien des moyens existants pour la période, y compris la modification récente de la composition du Groupe d'intervention navale.

54. Dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a décidé de créer, sous son autorité immédiate, une force intérimaire pour le Sud-Liban aux

fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région. En exécutant son mandat, tel que prescrit dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, la FINUL, en coopération avec les forces armées libanaises, fera fond sur les acquis récents en matière de stabilisation de la zone d'opérations. La Force poursuivra ses activités opérationnelles régulières pour prévenir les violations de la Ligne bleue en procédant à une nouvelle démarcation et en veillant au maintien, au sud du Litani, d'une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux de la FINUL et des forces armées libanaises.

55. Au terme de plus de 15 mois d'opérations, le Département des opérations de maintien de la paix a procédé à une analyse des moyens du Groupe d'intervention navale en décembre 2007. L'analyse a indiqué et confirmé que les tâches exécutées par le Groupe conservaient leur validité initiale et qu'il n'y avait eu aucun changement important dans le contexte politique et opérationnel global ni sur le plan de la sécurité depuis octobre 2006, lorsque le Groupe a été initialement déployé. Certaines améliorations ont été apportées en ce qui concerne les moyens, du fait de l'augmentation des moyens navals de la Marine libanaise, de l'organisation de manœuvres conjointes avec le Groupe d'intervention navale, et de la formation assurée par le Groupe ainsi que de l'accroissement des moyens dont la Marine libanaise dispose pour s'acquitter de ses tâches. Compte tenu des conclusions dégagées et des enseignements tactiques tirés depuis le déploiement du Groupe d'intervention navale, on a procédé à la restructuration du Groupe, de manière à ce que la flotte compte 12 navires et 7 hélicoptères, par rapport à 18 navires et 7 hélicoptères au cours de l'exercice 2007/08. L'effectif global de la Force sera maintenu à 15 000 membres, étant donné qu'il est prévu que l'effectif maritime qui doit être déployé dans la flotte reconfigurée sera presque identique à celui qui a été déployé dans la flotte initiale. Au cours de l'exercice 2008/09, le Groupe d'intervention navale poursuivra ses activités de patrouille et ses activités opérationnelles d'interdiction maritime dans la zone d'opérations maritimes de la FINUL. De plus, la Force intensifiera sa coopération et la coordination des opérations avec les forces armées libanaises, notamment en développant la formation et les manœuvres conjointes et en mettant en place des postes de contrôle communs dans la zone d'opérations.

56. La FINUL continuera de faciliter et de diriger un mécanisme tripartite avec les représentants des forces armées libanaises et des Forces de défense israéliennes. Ce dispositif a coordonné le retrait des Forces de défense israéliennes du territoire libanais à l'issue des hostilités en 2006. Depuis lors, il sert de cadre aux parties leur permettant d'examiner à intervalles réguliers les questions relatives aux opérations et à la sécurité. La FINUL continuera d'utiliser ce mécanisme pour renforcer la confiance entre les forces armées libanaises et les Forces de défense israéliennes de manière qu'elles parviennent à conclure des accords de sécurité et à prévenir une reprise des hostilités.

57. Les relations entre les populations locales au sud du Liban et les contingents de la FINUL ont été un facteur décisif de l'exécution du mandat. La Force sera dotée de nouvelles unités militaires – le Groupe de la coopération entre civils et militaires et le Groupe de l'action de proximité des militaires –, qui feront partie des effectifs autorisés de la FINUL. L'objectif principal du Groupe de la coopération est de renforcer la confiance parmi la population locale par la fourniture d'une

assistance humanitaire et d'une aide au développement. Le deuxième Groupe aidera les contingents à établir des contacts avec la population locale, afin de favoriser, grâce au recours à divers outils médiatiques, une meilleure compréhension du mandat et des activités de la Force.

58. D'importants travaux de génie civil sont en cours pour soutenir l'augmentation des effectifs, lesquels passent de 2 000 à 15 000 membres au cours de l'exercice 2007/08. De plus, il faut aussi renforcer la sécurité du personnel et des biens de la FINUL à la suite de divers incidents touchant à la sécurité survenus en 2007. À cette fin, le projet de budget pour l'exercice 2008/09 reflète les ressources nécessaires pour l'acquisition de matériel de contre-mesure pour les engins explosifs improvisés (brouilleurs) et un logiciel d'analyse des renseignements liés à la sécurité qui fournira des évaluations à jour sur la sécurité et permettra d'identifier les menaces potentielles pesant sur les personnels militaire et civil de la FINUL, comme il a été recommandé par le Département de la sûreté et de la sécurité. On estime que ce logiciel pourrait s'appliquer à toutes les missions de maintien de la paix; son efficacité sera testé dans le cadre de la FINUL.

59. L'expansion de la Force et le déploiement presque complet des personnels militaire et civil au cours de l'exercice 2007/08 nécessiteront l'acquisition d'autobus et de matériels supplémentaires destinés à équiper les aérodromes (groupes électrogènes de parc, remorqueurs à bagages) compte tenu du nombre accru de membres du personnel et des moyens à prévoir concernant la relève des contingents. La création d'un Groupe de la formation intégrée permettra d'offrir de nouvelles possibilités d'acquérir des connaissances au personnel de la mission, en particulier dans les domaines suivants : formation en matière de sélection et d'entretiens axés sur l'appréciation des compétences, formation à la gestion; formations à distance au rythme de chacun; initiatives personnelles de formation. Les ressources supplémentaires au titre de la formation et des voyages sont nécessaires afin de prévoir des initiatives concernant la formation du nouveau personnel civil avant son déploiement, la formation normalisée des conseillers et des coordonnateurs pour l'égalité des sexes et la formation en matière de gestion des missions pour le personnel civil dans la cadre du programme SMART (Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources) et les programmes de gestion en matière de maintien de la paix.

a) Coopération avec les missions dans la région

60. Compte tenu de son expansion, la FINUL a été désignée pôle régional pour l'Équipe Déontologie et discipline et le Bureau régional d'audit et de contrôle. Ces deux entités desservent la FINUL, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). L'Équipe Déontologie et discipline fournit également un appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB).

61. La FINUL coopère étroitement avec l'UNFICYP en matière d'évacuation sanitaire et d'autres questions de logistique, et avec l'ONUST pour ce qui est de fournir un soutien opérationnel, administratif et logistique au Groupe d'observateurs du Liban (GOL). Le soutien logistique à ce groupe sera maintenu compte tenu de la

mise à niveau de ses systèmes de communication en 2008/09. La FINUL fournira aussi aux bases d'opérations du Groupe un soutien en matière d'infrastructure, de locaux à usage de bureaux, de matériel de transmissions et informatique (ainsi que l'entretien et les services nécessaires), de soutien sanitaire, de carburant et de pièces détachées pour les véhicules, d'approvisionnement d'urgence en rations et en eau, et de services de sécurité et de protection pour les observateurs.

62. Pour ce qui est de la coopération régionale en matière de formation, on a organisé en octobre 2007 une conférence de coordination régionale à laquelle ont participé les chefs de l'appui aux missions de la FNUOD et de l'UNFICYP et les chefs de l'administration de la Commission d'enquête internationale indépendante (IIIC), de l'ONUST et de l'UNSCO et qui a porté sur les besoins en matière de formation de civils dans la région. Le personnel civil des opérations de maintien de la paix et d'autres bureaux des Nations Unies dans la région continueront de participer aux programmes de formation, y compris en matière de gestion, de sécurité, d'affaires publiques et de gouvernance, qui seront offerts au sein de la FINUL au cours de l'exercice 2008/09.

b) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

63. La FINUL continue à coopérer étroitement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour ce qui est de l'échange d'informations régionales sur le développement économique et social, telles que les enquêtes sur le coût de la vie, et de l'utilisation de ses locaux de formation, et avec l'IIIC en ce qui concerne la fourniture d'un soutien en matière d'achats et de génie civil. La Force maintient également des liens de coopération étroits avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui coordonne les activités de tous les organismes des Nations Unies au Liban et fournit des conseils politiques à l'équipe de pays et à la FINUL, tout en collaborant avec toutes les parties concernées afin de réduire les tensions politiques au Liban et le long de la Ligne bleue. Lorsque qu'elle dispose des ressources suffisantes, la FINUL fournit également divers services administratifs et un soutien logistique et technique au Bureau du Coordonnateur, portant sur le recrutement de personnel sur le plan national, l'administration des personnels recrutés sur les plans international et national, la gestion des crédits alloués, obligations et décaissements, l'acquisition de matériel, de services et de fournitures, l'entretien des véhicules du Bureau du Coordonnateur spécial et de la fourniture de moyens de transport aériens pour le Coordonnateur spécial, l'entretien du matériel de transmissions et d'informatique et la prestation d'autres services généraux liés au contrôle des biens du Bureau du Coordonnateur spécial.

64. Le Centre des opérations d'information sur la sécurité du Programme des Nations Unies pour le développement à Beyrouth fournit en permanence des renseignements sur la sécurité à l'ensemble des personnels des Nations Unies opérant au Liban, et est chargé de la procédure d'habilitation de sécurité concernant les membres du personnel de la FINUL se rendant à Beyrouth. En cas d'urgence, le responsable de la CESAO veillera à l'évacuation du personnel de la FINUL à Beyrouth. Cette dernière fournit un soutien et délivre une habilitation en matière de sécurité, et prévoit des mesures d'évacuation pour les personnels des organismes des Nations Unies opérant dans sa zone d'opérations. Un officier de liaison de la FINUL organise des réunions périodiques avec les organismes des Nations Unies présents

dans le sud du Liban, pour assurer une coordination et une coopération efficaces en matière de sécurité.

2. Gains de productivité

65. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des initiatives suivantes en matière d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiatives</i>
Informatique	387,6	Suppression de 15 serveurs (et réduction des pièces détachées nécessaires) grâce à la mise en œuvre des technologies de dématérialisation d'ici à juin 2009
Total	387,6	

3. Taux de vacance de postes

66. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

67. 2009 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Postes effectivement pourvus 2006/07</i>	<i>Postes prévus 2007/08</i>	<i>Postes projetés 2008/09</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	(2)	–	1
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	8	10	10
Personnel recruté sur le plan national	13	10	10
Postes temporaires ^a	94	–	–

^a Financés au titre du personnel temporaire.

67. L'application d'un abattement pour délais de déploiement pour les contingents en 2008/09 est imputable à l'augmentation prévue de l'effectif moyen, qui doit passer de 14 382 hommes en 2007/08 à 15 000 en 2008/09. Un abattement pour délais de déploiement de 1 % a été appliqué aux dépenses prévues pour les contingents, car les pays qui fourniront les effectifs supplémentaires nécessaires pour atteindre le nombre autorisé de 15 000 n'ont pas encore été identifiés.

68. Au cours de l'exercice 2006/07, la Force a recruté du personnel sur les plans international et national à un rythme plus rapide que prévu initialement, afin de pourvoir les postes additionnels approuvés dans le cadre de l'expansion de la Force (taux de vacance effectif de 8 % par rapport à un taux prévu de 34 % pour le

personnel recruté sur le plan international, et taux de vacance effectif de 13 % par rapport à une prévision de 30 % pour le personnel recruté sur le plan national). Sur cette base, les taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur les plans international et national ont été ramenés à 10 % pour l'exercice 2007/08. Pour 2008/09, on a appliqué des taux de vacance de 10 % pour le personnel recruté sur les plans international et national, pour prendre en compte les mouvements de personnel normaux.

69. En ce qui concerne les sept postes temporaires, il est prévu qu'ils seront pourvus d'ici la fin de l'exercice 2007/08; compte tenu de cette prévision, aucun abattement pour délais de déploiement n'a été appliqué aux dépenses prévues à ce titre pour l'exercice 2008/09.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07)	Montant alloué (2007/08)	Variation		
			Montant	Pourcentage	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	235 814,9	375 536,2	369 385,3	(6 150,9)	(1,6)
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	235 814,9	375 536,2	369 385,3	(6 150,9)	(1,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	30 078,9	67 288,3	58 442,7	(8 845,6)	(13,1)
Personnel recruté sur le plan national	20 238,2	40 701,9	38 788,9	(1 913,0)	(4,7)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^a	3 496,7	1 429,6	1 417,4	(12,2)	(0,9)
Total partiel	53 813,8	109 419,8	98 649,0	(10 770,8)	(9,8)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	115,5	461,4	276,5	(184,9)	(40,1)
Voyages	504,4	758,8	1 367,6	608,8	80,2
Installations et infrastructures	81 676,3	79 866,8	66 285,5	(13 581,3)	(17,0)
Transports terrestres	17 655,4	11 687,0	19 404,9	7 717,9	66,0
Transports aériens	5 527,0	7 182,7	7 541,8	359,1	5,0
Transports maritimes ou fluviaux	55 468,1	86 627,0	75 273,8	(11 353,2)	(13,1)
Transmissions	20 791,0	16 484,2	24 878,6	8 394,4	50,9
Informatique	8 101,2	4 365,3	5 131,0	765,7	17,5
Services médicaux	4 936,5	8 020,2	8 038,9	18,7	0,2

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07)	Montant alloué (2007/08)	Variation		
			Montant	Pourcentage	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Matériel spécial	4 047,5	6 234,2	6 387,8	153,6	2,5
Fournitures, services et matériel divers	6 806,2	6 443,2	5 692,6	(750,6)	(11,6)
Projets à effet rapide	477,8	500,0	500,0	–	–
Total partiel	206 106,9	228 630,8	220 779,0	(7 851,8)	(3,4)
Total brut	495 735,6	713 586,8	688 813,3	(24 773,5)	(3,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	5 261,2	11 871,5	11 736,0	(135,5)	(1,1)
Total net	490 474,4	701 715,3	677 077,3	(24 638,0)	(3,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	495 735,6	713 586,8	688 813,3	(24 773,5)	(3,5)

^a Ce montant reflète le réaligement de la catégorie Dépenses opérationnelles à la catégorie Personnel civil des dépenses afférentes aux postes temporaires financées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

2. Contributions non budgétisées

70. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut des forces ^a	14 055,2
Total	14 055,2

^a Représente les terrains et les locaux fournis par le gouvernement hôte, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation de PC arrière, le quartier général de la Mission à Naqoura et des postes militaires.

3. Formation

71. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Consultants	
Consultants en formation	20,0
Voyages	
Voyages, formation	784,0

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	387,0
Total	1 191,0

72. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 par rapport aux exercices précédents s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Effectif 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>	<i>Effectif 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>	<i>Effectif 2006/07</i>	<i>Prévu 2007/08</i>	<i>Proposé 2008/09</i>
Interne	17	288	306	55	360	349	105	209	93
Externe ^a	21	102	122	8	41	20	–	–	8
Total	38	390	428	6,3	401	369	105	209	101

^a Sur la base logistique des Nations Unies ou en dehors de la zone de la Mission.

73. Les activités de formation interne qui sont prévues pour l'exercice en question continueront à viser l'amélioration des compétences spécialisées et techniques, le perfectionnement du personnel recruté sur les plans national et international en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel. Le programme intégré de téléenseignement et les programmes de formation sur le contrôle des mouvements, la passation des marchés, les approvisionnements, la sécurité et le VIH/sida, mis en place par le Département des opérations de maintien de la paix et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), ont pour but d'améliorer les connaissances de base ainsi que les aptitudes et les compétences du personnel recruté sur le plan national. Les programmes de formation sur la lutte antiterroriste et la contre-surveillance seront essentiels pour renforcer la protection du personnel de la Force contre les incidents de sécurité.

74. Les activités de formation externe se déroulant sur la Base de soutien logistique des Nations Unies concernent les domaines suivants : transmissions et informatique, déontologie et discipline, génie, finances, systèmes d'information géographique, information, gestion des biens, sécurité, gestion du flux logistique, formation de formateurs et transports. Les formations sur les services aériens, la gestion des passagers, l'analyse des conflits dans la perspective des mesures d'alerte rapide et de prévention à mettre en place, la facilitation du dialogue et la médiation, et les opérations militaires, seront également organisées à l'extérieur de la zone de la Mission.

4. Projets à effet rapide

75. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 par rapport aux exercices précédents s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (réelles)	477,8	23
Du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (approuvées)	500,0	27
Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (proposées)	500,0	27

76. La FINUL a exécuté 23 projets à effet rapide en 2006/07. Les 27 projets en cours en 2007/08 concernent les domaines suivants : a) accès à l'éducation et aux services de santé; et b) remise en état des routes et des installations d'approvisionnement en eau et en électricité. Ce sont principalement les municipalités dont l'infrastructure a été fortement endommagée pendant les hostilités de 2006 qui proposent ces projets.

77. L'expérience a montré que les projets à effet rapide contribuaient à améliorer les relations avec les responsables locaux et la population en général dans la zone d'opérations de la Force. La FINUL veille à ce qu'ils soient pleinement associés à ces projets, dès leur lancement et tout au long de leur déroulement. Les hauts responsables gouvernementaux, ainsi que les personnalités politiques et religieuses, reconnaissent aussi l'importance du soutien apporté par la FINUL à la population locale, ainsi que les bienfaits qui en découlent.

78. Les relations entre la FINUL et la population locale n'ont cessé de s'améliorer. Cela dit, les trois séries d'enquêtes réalisées en 2007 sur la perception que la population a de la FINUL ont indiqué que la Force devait continuer à s'employer à établir des liens et à renforcer ses relations avec les communautés locales et à montrer qu'elle contribuait au relèvement global du Sud-Liban et à la stabilisation de la situation. Les réponses des communautés locales laissaient entendre que les dégâts causés aux routes et à l'infrastructure par les véhicules lourds de la Force contribuaient pour une large part à entretenir cette perception négative. La FINUL fait tout son possible pour atténuer les problèmes liés au déploiement des contingents et apporter son appui à la population locale et aux municipalités par la mise en œuvre de projets à effet rapide. Une perception plus favorable de la FINUL parmi la population locale contribuerait aussi dans une très large mesure à améliorer les conditions de sécurité pour le personnel de la Force.

79. Durant la troisième année de projets à effet rapide, la FINUL envisage d'accorder plus d'attention aux projets ayant trait au renforcement des capacités et aux initiatives de gestion des conflits, et de reléguer au second plan la remise en état de l'infrastructure et l'accès aux services de base. Au Sud-Liban, il existe encore un besoin important en matière d'accès aux services de base; cependant, la FINUL a déterminé qu'elle devait réduire ses activités en matière d'aide d'urgence à mesure que le Gouvernement assumait de nouvelles responsabilités dans ce domaine en partenariat avec des organisations internationales qui soutiennent des projets de développement à long terme. La FINUL entend consacrer les deux tiers des

ressources destinées aux projets à effet rapide à des efforts visant à soutenir l'expansion de l'autorité de l'État dans toute la zone d'opérations, ainsi qu'à des activités visant à renforcer la confiance. Ces initiatives porteront notamment sur l'instruction civique, la promotion du dialogue entre les communautés et le renforcement des capacités.

80. Afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements avec les activités menées par les partenaires humanitaires et de développement sur le terrain, la FINUL maintiendra des contacts réguliers avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et participera à des réunions hebdomadaires avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales, de manière à coordonner l'aide à apporter à la population locale, ainsi que les stratégies en matière de développement et d'intervention humanitaire au Sud-Liban. La FINUL s'associera aussi aux travaux des groupes de travail sectoriels, qui coordonnent et échangent des informations sur les projets par secteur, notamment en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, les moyens de subsistance, la santé, et la sécurité des populations locales.

5. Services de détection des mines et de déminage

81. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	22,3
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 516,6
Fournitures de détection des mines et de déminage	109,7

82. Le programme de lutte antimines de la FINUL a débuté en 2000. Au cours de la première phase, le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies a été créé au sein de la FINUL. Pendant l'exercice 2008/09, le Centre continuera de diriger et de coordonner toutes les activités de déminage au Sud-Liban conformément au Mémoire d'accord conclu entre la FINUL et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui administre le Centre. Celui-ci veille à ce que les activités de déminage se déroulent dans le respect des normes internationales de la lutte antimines, en menant des actions visant à former et à accréditer les soldats, et en assurant la gestion opérationnelle, l'assurance et le contrôle qualité, ainsi que la collecte de données sur les activités de lutte antimines effectuées par les unités militaires.

6. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

83. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec

services) et du soutien logistique autonome, s'établissent au total à 155 048 400 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>		
Matériel majeur			
Contingents			98 952,4
Total partiel			98 952,4
Soutien logistique autonome			
Installations et infrastructures			32 399,5
Transmissions			11 207,4
Services médicaux			6 159,8
Matériel spécial			6 329,3
Total			155 048,4
<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	0,6	11 août 2006	22 mars 2007
Usage opérationnel intensif	0,8	11 août 2006	22 mars 2007
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1 ^{er} juillet 2007	23 octobre 2007
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

III. Incident survenu à Cana

84. Au paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/235, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A et le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, souligné à nouveau qu'il incombait à Israël de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'état de la question à la session en cours. Comme suite à l'adoption de ces résolutions, ce montant a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL (compte spécial) et le Secrétariat a envoyé à la Mission permanente d'Israël 13 lettres à ce sujet, dont la plus récente date du 17 janvier 2008, auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

IV. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(6 150,9)	(1,6 %)

• **Facteurs externes : diminution du coût des voyages occasionnés par la relève des contingents**

85. La variation s'explique par la diminution du coût moyen des voyages occasionnés par la relève des contingents (1 000 dollars par personne en 2008/09 contre 1 400 dollars en 2007/08). La réduction du coût estimatif découle d'une meilleure planification du calendrier de relève des contingents (structure moins aléatoire) par rapport à 2007/08. La diminution des ressources demandées est en partie annulée par une augmentation des dépenses prévues au titre des indemnités de subsistance pour 217 officiers d'état-major du quartier général de la Force, suite à la décision de l'Assemblée générale (résolution 61/276) de modifier les dispositions applicables à cette catégorie. Le montant prévu doit aussi servir à verser une indemnité journalière de subsistance à 29 officiers d'état-major déployés au Siège, dans la Cellule militaire stratégique.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(8 845,6)	(13,1 %)

• Paramètres budgétaires : diminution des montants prévus pour les traitements et les frais connexes

86. La variation est principalement imputable à la diminution du montant mensuel moyen prévu au titre de 266 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et à la diminution des ressources demandées au titre des dépenses communes de personnel (65 % des traitements nets en 2008/09 contre 75 % en 2007/08), compte tenu du montant total des dépenses effectives des exercices 2005/06 et 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 913,0)	(4,7 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

87. La variation s'explique essentiellement par la diminution des ressources demandées au titre de la prime de risque, compte tenu du nombre prévu de journées de travail du personnel qui sera dans la zone d'opérations en 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(184,9)	(40,1 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

88. La variation tient au fait que les travaux liés au Système d'information géographique devraient s'achever en 2007/08 et que les conseillers pour les questions de police (contrôle aux frontières et douane) devraient intervenir sur une période plus courte si le Gouvernement libanais décide de faire appel à leurs services.

	<i>Variation</i>	
Voyages	608,8	80,2 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

89. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par une augmentation du nombre de conférences et réunions régionales organisées en vue de renforcer la coopération régionale dans les domaines du soutien opérationnel, administratif et logistique, et une augmentation du nombre de voyages effectués à l'intérieur de la zone de la Mission pour rencontrer des responsables libanais et israéliens. Cette variation tient également à une augmentation du nombre des voyages effectués en vue de former le personnel devant être déployé dans la deuxième moitié de l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(13 581,3)	(17 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

90. La diminution des ressources demandées tient essentiellement au fait que plusieurs grands projets de construction devraient s'achever au cours de l'exercice 2007/08, notamment la rénovation du quartier général de la Force, la construction d'un état-major de bataillon et de camps ainsi que la construction de camps pour le Groupe d'observateurs du Liban.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	7 717,9	66,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

91. La variation s'explique par le remplacement de 20 camions de moyen tonnage et de 22 camions de gros tonnage, dont le coût unitaire moyen dépasse 100 000 dollars. Les véhicules à remplacer ayant été achetés entre 1998 et 2000, ils auront atteint ou dépassé leur durée d'utilisation normale au cours de l'exercice 2008/09. La variation tient également à l'augmentation des ressources demandées pour les carburants et lubrifiants du fait de la hausse du prix du carburant diesel, qui est passé de 0,55 dollar le litre en 2007/08 à 0,64 dollar le litre en 2008/09. Le nombre de véhicules appartenant aux contingents devrait atteindre 2 559 en 2008/09, contre 1 677 en 2007/08; cette augmentation s'explique par le déploiement de soldats supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	359,1	5,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

92. La variation s'explique par l'augmentation des ressources demandées au titre des carburants et lubrifiants compte tenu du renforcement des services de navette aérienne (offerts cinq jours par semaine contre trois en 2007/08) au moyen d'un hélicoptère civil, ce qui facilitera les déplacements réguliers du personnel de la Mission entre la zone d'opérations et Beyrouth.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(11 353,2)	(13,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

93. La variation tient à la réorganisation du Groupe d'intervention navale à l'issue d'un examen réalisé dernièrement. Il est proposé que la flotte du Groupe d'intervention navale soit ramenée à 12 navires en 2008/09, contre 18 en 2007/08. Le montant estimatif des dépenses couvre aussi les coûts relatifs au maintien du déploiement de sept hélicoptères rattachés au Groupe d'intervention navale.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	8 394,4	50,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

94. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au projet d'acheter du matériel de contre-mesure pour les engins explosifs improvisés (brouilleurs), compte tenu des incidents qui se sont produits en 2007. Les brouilleurs permettraient de renforcer la sécurité et la protection du personnel militaire et civil de la FINUL. Les ressources prévues comprennent également un montant destiné à financer la mise à niveau du matériel de transmissions du Groupe d'observateurs du Liban.

	<i>Variation</i>	
Informatique	765,7	17,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

95. La variation s'explique par l'augmentation des ressources demandées pour l'achat de matériel et de logiciels. Il est proposé d'acheter 50 imprimantes multifonctions, qui remplaceront progressivement les imprimantes, télécopieurs, photocopieuses et émetteurs numériques autonomes, ce qui permettra de réduire les frais d'entretien. Il est aussi proposé d'acquérir un nouveau logiciel d'analyse des informations en matière de sécurité afin de fournir des évaluations actualisées en la matière et de recenser les menaces qui pourraient peser contre les personnels civil et militaire de la FINUL.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	153,6	2,5 %

• **Mandat : déploiement complet de l'effectif militaire autorisé**

96. La variation tient essentiellement à l'augmentation des ressources demandées au titre du soutien logistique autonome dû au déploiement complet de l'effectif militaire autorisé de 15 000 hommes en 2008/09, contre 14 382 hommes en moyenne en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(750,6)	(11,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

97. La variation s'explique par une diminution des ressources demandées au titre du fret et des dépenses connexes, le déploiement de la majeure partie du matériel appartenant à l'ONU devant s'achever en 2007/08.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

98. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la FINUL portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 688 813 300 dollars au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009;

b) Mise en recouvrement, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2008, d'un montant de 114 802 200 dollars;

c) Mise en recouvrement, pour la période allant du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009, d'un montant de 574 011 100 dollars, à raison de 57 401 110 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section II : Établissement et présentation des budgets

Paragraphe 2

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles.

Il est rendu compte des décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la FINUL dans la section sur les hypothèses de planification et les ressources financières du présent rapport (par. 53 à 64).

Paragraphe 4

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget.

On trouve des informations concernant les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 65).

Paragraphe 5

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.

La FINUL a effectué un examen approfondi de sa structure organisationnelle et de ses besoins en termes d'effectifs, dont il a été tenu compte pour établir le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2008/09.

Paragraphe 6

Étant donné l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs, exercer un contrôle plus efficace sur les engagements.

Les titulaires de comptes à la FINUL sont tenus de réviser mensuellement les engagements tout au long de l'année.

Section III : Budgétisation axée sur les résultats

Paragraphe 2

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations de maintien de la paix.

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Force repose sur le plan d'exécution de son mandat.

Section VII : Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Paragraphe 3

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat.

À l'issue d'un examen détaillé de sa structure organisationnelle et de ses besoins en termes d'effectifs, la FINUL a déterminé qu'en 2008/09, 4 postes d'agent recruté sur le plan international devraient être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national.

Paragraphe 4

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.

Au 31 décembre 2007, le taux de vacance de postes était de 26 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 31 % pour le personnel recruté sur le plan national, contre 32 % et 46 %, respectivement, au début de l'exercice 2007/08.

Paragraphe 5

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée.

La FINUL a effectué un examen détaillé de sa structure organisationnelle et de ses besoins en termes d'effectifs, dont il a été tenu compte pour établir le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2008/09.

Section IX : Formation

Paragraphe 2

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national en l'associant à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser.

Des activités de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel recruté sur le plan national ont été définies et sont prévues au budget pour l'exercice 2008/09; elles concernent en particulier les domaines suivants : informatique, normes comptables internationales du secteur public, techniques de communication et de négociation, contrôle des mouvements, techniques d'entretien, passation de marchés, sécurité, approvisionnements, service à la clientèle et organisation des carrières.

Section XIII : Transports aériens

Paragraphe 4

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte

La FINUL continue à examiner ses besoins, compte tenu de la complexité de ses besoins opérationnels et de la situation qui prévaut en matière de sécurité. En 2008/09, l'exploitation d'un hélicoptère civil sera renforcée (5 jours par semaine contre 3 pendant l'exercice 2007/08) afin de permettre le transport du

du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres.

personnel de la mission, dans des conditions de sécurité, entre Beyrouth et la zone d'opérations.

Paragraphe 6

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies.

Des contrôles de la qualité des services aériens sont effectués régulièrement par le chef des transports aériens et le spécialiste de la sécurité aérienne.

Section XVIII : Projets à effet rapide

Paragraphe 5

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale.

L'exécution des projets à effet rapide n'entraîne pas de frais généraux, puisqu'elle se fait directement avec les municipalités locales.

Paragraphe 6

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins.

Les besoins de financement au titre des projets à effet rapide, qui seront mis en œuvre pendant la troisième année d'activité de la FINUL depuis l'élargissement de ses opérations, sont expliqués dans le détail aux paragraphes 75 à 80 du présent rapport.

Paragraphe 7

Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain.

Les activités de coordination entreprises par la FINUL avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements sont décrites au paragraphe 80 du présent rapport.

Paragraphe 8

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires et de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales.

Comme il est expliqué au paragraphe 80 du présent rapport, la FINUL coordonne étroitement ses activités avec celles des partenaires de développement présents dans la zone d'opérations et veille à ce que les crédits ouverts pour les projets à effet rapide ne servent pas à financer des activités de développement à long terme.

Section XX : Coordination régionale

Paragraphe 2

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat spécifique de chaque mission.

On trouve aux paragraphes 60 à 62 du présent rapport des renseignements sur le rôle que joue la FINUL en matière de coordination régionale avec les autres opérations de maintien de la paix et les bureaux des Nations Unies dans la région.

(Résolution 61/250 C)

*Demande/recommandation**Mesures prises***Paragraphe 12**

Rappelle la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, réaffirme le paragraphe 12 de sa résolution 61/250 B, et prie le Secrétaire général de continuer à mesurer les réalisations escomptées de la Force du point de vue de leur pleine conformité avec le mandat défini par le Conseil.

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la FINUL comporte toujours des indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les réalisations escomptées (indicateurs de succès), conformément à ce que prévoit la budgétisation axée sur les résultats. Les réalisations escomptées correspondent à l'objectif final poursuivi par la communauté internationale, à savoir le rétablissement de la paix et de la sécurité au Sud-Liban, comme le prévoit la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Les indicateurs de succès servent à mesurer l'impact des mesures ou les progrès accomplis. La FINUL contribue à atteindre les réalisations escomptées par l'exécution de produits. À l'issue d'un examen des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, il a été déterminé qu'ils étaient pleinement conformes au mandat défini par le Conseil de sécurité.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

*Demande**Mesures prises***Section III : Budgétisation axée sur les résultats****Paragraphe 14**

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres.

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Force repose sur le plan d'exécution du mandat.

Section V : Gestion financière**Paragraphe 27**

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer les besoins avec plus de précision et exercer un contrôle plus strict sur les obligations.

La FINUL a entrepris un examen approfondi de sa structure et de ses besoins en termes d'effectifs, dont il a été tenu compte pour établir le tableau d'effectifs

proposé pour l'exercice 2008/09. Par ailleurs, l'élargissement de la Force étant pratiquement achevé, on note dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09 une diminution des ressources demandées pour le personnel militaire et le personnel recruté sur le plan international, qui s'explique par l'application de paramètres budgétaires reposant sur les dépenses effectives récentes.

Les titulaires de comptes à la FINUL sont tenus de réviser mensuellement les engagements tout au long de l'année.

Section VII : Composante militaire

Paragraphe 30

Le Comité recommande qu'on s'efforce davantage d'utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires au titre de la composante militaire.

Les prévisions pour le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel leur appartenant reposent sur les projets de memorandum d'accord ou ceux qui ont été conclus avec les pays fournisseurs de contingents. Elles tiennent également compte du calendrier de relève des contingents et du fait que le déploiement des soldats devrait être achevé au cours de l'exercice à venir. Le coût moyen des voyages occasionnés par la relève des contingents est passé de 1 400 dollars en 2007/08 à 1 000 dollars par personne en 2008/09. La diminution des prévisions découle d'une meilleure planification du calendrier de relève des contingents (structure moins aléatoire) par rapport à 2007/08.

Paragraphe 31

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés.

L'examen des montants engagés au titre des dépenses militaires est effectué afin de veiller à ce que seuls les engagements nécessaires soient maintenus à la clôture de l'exercice.

Paragraphe 32

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets.

Le montant prévu au titre de la relève repose sur les dernières informations reçues concernant les effectifs militaires prévus et le calendrier de relève. Par ailleurs, l'expérience récente a montré que le coût moyen de la relève était estimé à 1 000 dollars par personne en 2008/09, contre 1 400 dollars en 2007/08 et 1 440 dollars en 2006/07.

Paragraphe 34

Le Comité demande que la fourniture appropriée de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix.

Le droit de l'ONU d'inspecter n'importe quelle partie de la chaîne d'approvisionnement d'un vendeur sera inscrit dans le contrat relatif à la fourniture de rations, en cours de négociation. La FINUL procède, selon que de besoin, à des inspections pour vérifier le respect des spécifications concernant les rations alimentaires, conformément à ce qui est prévu par l'ONU.

Section VIII : Personnel civil**Paragraphe 36**

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs.

Au 31 décembre 2007, le taux de vacance de postes était de 26 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 31 % pour le personnel recruté sur le plan national, contre 32 % et 46 % respectivement au début de l'exercice 2007/08. Aucune augmentation des effectifs n'est proposée pour 2008/09.

Parité des sexes**Paragraphe 42**

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié entre les sexes dans les recrutements aux postes de haut niveau et à assurer une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux.

La FINUL tient à jour un fichier de candidates qualifiées pouvant être recrutées à des postes de direction. Au 30 juin 2006, aucune femme n'occupait de poste à la classe P-5 et aux classes supérieures; mais au 30 juin 2007, 13 % de ces postes étaient occupés par des femmes.

Recours accru au personnel recruté sur le plan national**Paragraphe 46**

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits.

À l'issue d'un examen approfondi de sa structure organisationnelle et de ses besoins en termes d'effectifs, la FINUL a déterminé que 4 postes d'agent recruté sur le plan international devraient être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national en 2008/09.

Section IX : Dépenses opérationnelles**Formation****Paragraphe 48**

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires devraient être prises pour que les programmes de

L'augmentation des ressources demandées pour les voyages aux fins de la formation en 2008/09 découle des initiatives globales de formation préalable au déploiement destinée au personnel civil qui n'a jamais

formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il faudrait réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant en détail les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage en ligne.

Paragraphe 49

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation.

Opérations aériennes

Paragraphe 51

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications détaillées, y compris toutes mesures palliatives prises par la mission ou le Siège.

Voyages

Paragraphe 55

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont largement dépassé les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité.

participé à des opérations de maintien de la paix, d'uniformisation de la formation à l'intention des conseillers pour l'égalité des sexes et des coordonnateurs en la matière, de formation à la gestion des missions destinée au personnel civil par le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources et des programmes de gestion des opérations de maintien de la paix.

La création d'un Groupe de la formation intégrée au sein de la Force a permis l'ouverture de nouvelles perspectives de formation pour l'ensemble du personnel de la mission. Des activités de perfectionnement professionnel destinées au personnel recruté sur le plan national ont été définies et sont prévues au budget 2008/09; elles concernent surtout les domaines suivants : informatique, normes comptables internationales du secteur public, techniques de communication et de négociation, contrôle des mouvements, techniques d'entretien, passation de marchés, sécurité, approvisionnements, service à la clientèle et organisation des carrières.

Aucun changement notable n'est envisagé au niveau des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs pour l'exercice 2008/09.

Les prévisions de dépenses pour les voyages reposent sur la structure des dépenses établie en 2006/07 et 2007/08. Comme il est expliqué au paragraphe 89 du présent rapport, l'accroissement des ressources demandées s'explique essentiellement par une augmentation du nombre de conférences et réunions régionales organisées en vue de renforcer la coopération régionale et une augmentation du nombre de voyages effectués à l'intérieur de la zone de la mission pour rencontrer des responsables libanais et israéliens. L'augmentation des ressources demandées

*Demande**Mesures prises*

tient également à une augmentation du nombre des voyages effectués en vue de former le personnel devant être déployé dans la deuxième moitié de l'exercice 2007/08.

Projets à effet rapide

Paragraphe 57

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer à renforcer les liens des missions avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimes, de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale.

La mise en œuvre des projets à effet rapide n'entraîne pas de frais généraux, puisque leur exécution se fait directement avec les municipalités locales.

Coopération régionale

Paragraphe 62

Le Comité consultatif se félicite des initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre stratégique d'opérations aériennes, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et compte en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09.

On trouve aux paragraphes 60 à 62 du présent rapport des informations sur la coopération régionale et entre missions à laquelle participe la FINUL.

(A/61/852/Add.16)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Paragraphe 14

Comme il est indiqué au paragraphe 33 du projet de budget (A/61/870 et Corr.1), les prévisions de dépenses comprennent un montant qui doit servir à verser une indemnité journalière de subsistance à 29 officiers d'état-major déployés au Siège, dans la Cellule militaire stratégique. Ayant déjà indiqué qu'il considérait que le coût des services d'appui fournis par le Siège ne devait pas être imputé, même temporairement, sur les budgets des opérations de maintien de la paix (voir A/61/616, par. 13), le Comité estime que les dépenses concernant la Cellule militaire stratégique devraient à l'avenir être imputées sur le compte d'appui.

L'argument invoqué pour justifier l'imputation des dépenses concernant la Cellule militaire stratégique sur le budget de la FINUL était que l'appui fourni par la Cellule était réservé à la FINUL, alors que pour imputer des dépenses sur le compte d'appui, il faut que celles-ci servent à l'appui des opérations de maintien de la paix dans leur ensemble.

Paragraphe 22

Comme il est indiqué dans le projet de budget, l'augmentation de 56 000 dollars à la rubrique voyages s'explique principalement par les voyages que devront effectuer les nouvelles recrues pour recevoir une formation opérationnelle ou technique. Le Comité compte qu'au fur et à mesure que le nombre de nouvelles recrues diminuera, ces dépenses évolueront dans le même sens. Il recommande aussi que les personnes qui ont participé à un stage soient, autant que possible, chargées de partager les connaissances acquises avec leurs collègues de la FINUL.

On note, dans le budget de la FINUL pour 2008/09, une augmentation des crédits demandés au titre des voyages, qui doivent servir aux activités suivantes : a) formation du personnel devant être déployé dans la deuxième moitié de l'exercice 2007/08; b) initiatives globales appropriées, notamment la formation préalable au déploiement de nouveau personnel civil, l'uniformisation de la formation destinée aux conseillers pour l'égalité des sexes et aux coordonnateurs en la matière, et la formation du personnel civil en matière de gestion des missions au moyen du Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources et des programmes de gestion des opérations de maintien de la paix; et c) le renforcement de la formation en matière de sécurité pour améliorer la sécurité et la protection du personnel de la Force, compte tenu des incidents qui se sont produits en 2007.

Paragraphe 23

Un montant de 500 000 dollars est prévu pour des projets à effet rapide, en augmentation de 288 600 dollars, soit 136,5 %, par rapport au montant réparti pour l'exercice 2006/07. Comme il est indiqué dans le document budgétaire, les besoins de financement supplémentaires sont liés à la réalisation de projets visant à répondre à des besoins urgents concernant, au Sud-Liban, la remise en état des infrastructures publiques et le rétablissement des services publics essentiels. Le Comité a été informé, à sa demande, que la majorité des projets financés par la FINUL avaient été exécutés par les communautés et les municipalités locales, agissant en tant qu'agents de réalisation; la FINUL a exécuté elle-même quelques projets pour lesquels des compétences spéciales en matière de génie avaient été demandées. Le Comité sait que les projets à effet rapide sont utiles et rentables. Il estime cependant qu'à l'avenir le projet de budget devrait comporter une analyse des résultats obtenus.

On trouve aux paragraphes 75 à 80 du présent rapport des informations sur les résultats obtenus jusqu'à présent grâce à l'exécution de projets à effet rapide en 2006/07 et 2007/08.

C. Bureau des services de contrôle interne

[A/61/264 (Part.II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

Paragraphe 19

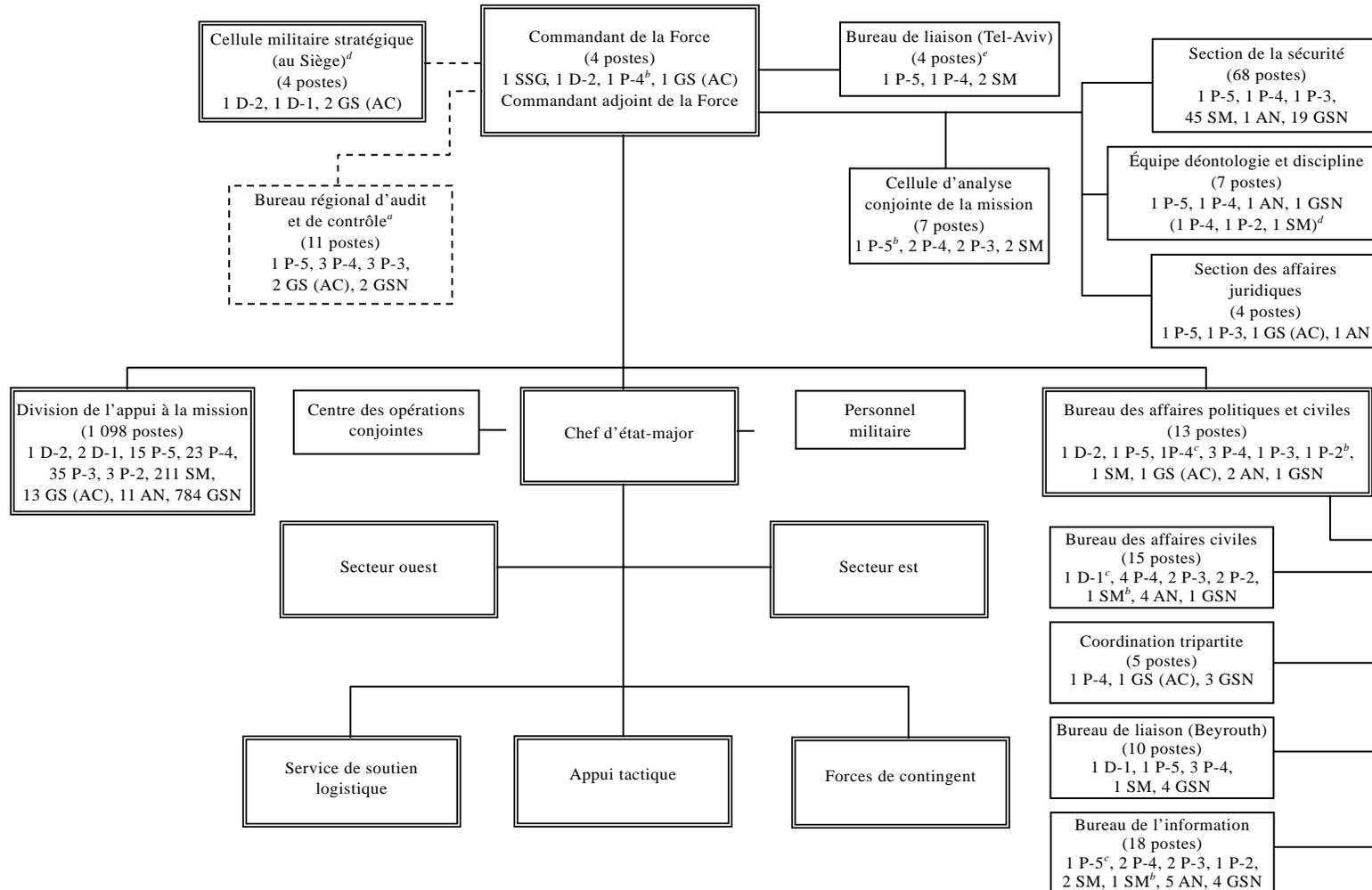
En ce qui concerne la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (ID 261/05), le Bureau a découvert que des officiers supérieurs du contingent d'un pays fournisseur de contingents, y compris le chef d'unité, avaient mis en place un système permettant de surestimer de façon frauduleuse leurs besoins en carburant en faisant de fausses déclarations au sujet de leurs voyages et en tronquant les données concernant la consommation de carburant des groupes électrogènes. Les officiers en question vendaient ensuite le carburant excédentaire ainsi obtenu à des acheteurs locaux. Ils vendaient aussi des rations des Nations Unies aux magasins et supermarchés locaux, en faisant appel à des interprètes locaux et à ceux du contingent qui faisaient fonction d'intermédiaires. Dans un autre cas, les documents obtenus par le Bureau ont montré que le même bataillon n'utilisait que 20 % de ses véhicules en état de marche, alors que l'ONU remboursait au gouvernement du pays fournisseur du contingent concerné les dépenses d'entretien de tout le parc, gonflant ainsi de cinq fois le montant devant être remboursé par l'ONU.

Exécuté

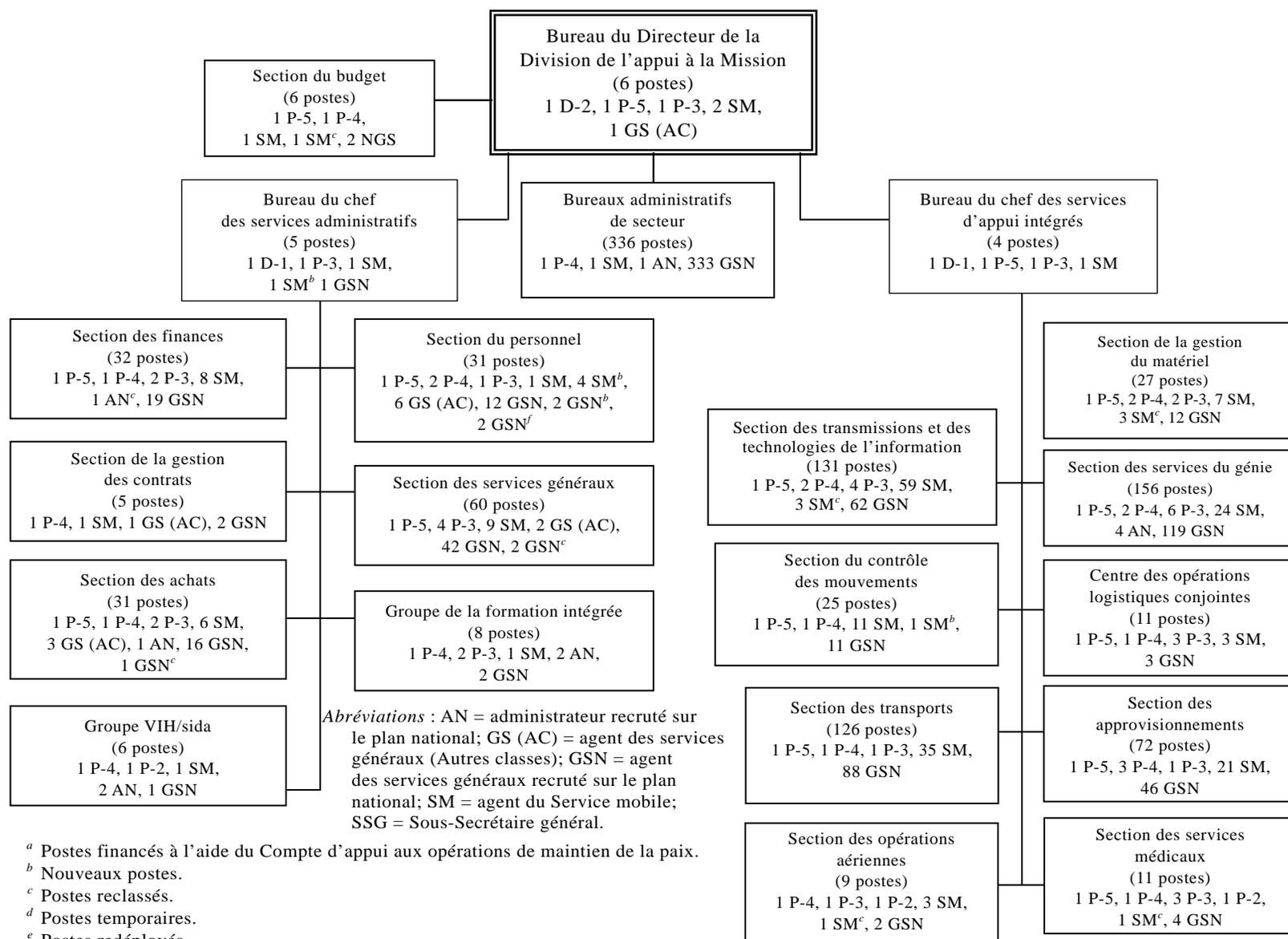
L'enquête a conclu que le montant estimatif des pertes subies par l'ONU du fait de ces activités illégales se chiffrait à 1,5 million de dollars. On a également obtenu des éléments de preuve établissant qu'un officier du même bataillon avait transgressé la législation nationale de son pays en acceptant des pots-de-vin dans l'exercice des fonctions qu'il exerçait en tant que membre du groupe de sélection chargé d'attribuer les postes aux militaires qui souhaitaient faire partie du contingent. Le Bureau a recommandé que le Département veille à ce que le pays fournisseur de ce contingent prenne les mesures voulues à l'encontre des responsables. Il a aussi recommandé que le Département fasse en sorte que les officiers concernés ne soient plus affectés à des missions de maintien de la paix et que des mesures appropriées soient prises à l'encontre des interprètes du contingent. Le Département a donné suite à la plupart des recommandations formulées par le Bureau dans cette affaire, et il a en particulier rapatrié tout le contingent de la mission et demandé à ce que des mesures de suivi soient prises par le pays fournisseur du contingent à l'encontre des officiers supérieurs.

Organigramme

A. Opérations



B. Division de l'appui à la Mission



^a Postes financés à l'aide du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Nouveaux postes.

^c Postes reclassés.

^d Postes temporaires.

^e Postes redéployés.

^f Transférés des bureaux administratifs du secteur

Carte

